

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984
(50^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Jeudi 3 Novembre 1983.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL SUCHOD

1. — Loi de finances pour 1984 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4761).

Environnement et qualité de la vie.

M. Rieubo., rapporteur spécial de la commission des finances.
M. Pinte, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M. René La Combe, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Mesmin,
Tavernier,
Goasduff,
Porell,
Belorgey,
Durupt,
de Caumont.

Mme Bouchardeau, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la qualité de la vie.

Réponses de Mme le secrétaire d'Etat aux questions de:

MM. Weisenhorn, Gissinger, Charles, Nungesser, Dupilet, Mmes Nevoux, Chaigneau, MM. Sapin, Portheault.

M. René La Combe, rapporteur pour avis; Mme le secrétaire d'Etat.

ETAT B.

Titres III et IV. — Adoption (p. 4778).

ETAT C.

Titres V et VI. — Adoption (p. 4778).

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. — Ordre du jour. (p. 4778).

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL SUCHOD,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1984 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1984 (n° 1726, 1735).

ENVIRONNEMENT ET QUALITE DE LA VIE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la qualité de la vie.

La parole est à M. Rieubon, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. René Rieubon, rapporteur spécial. Madame le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la qualité de la vie, comme le déclarait le premier titulaire du poste que vous occupez aujourd'hui, vous gérez le ministère de l'impossible.

Tâche immense et complexe en effet, mais combien passionnante que celle de la gestion de notre environnement et de l'amélioration de notre cadre de vie.

Il faut d'abord agir contre la radicalisation des problèmes. Il faut lutter contre l'attitude malthusienne de ceux qui préchent le retour à la lampe à huile, sinon à l'âge de pierre, et contre l'attitude, tout aussi irréaliste, de ceux qui assurent que les dépenses pour la protection de l'environnement affaiblissent les capacités conjoncturelles de notre industrie.

Dans votre déclaration du 12 octobre dernier au conseil des ministres, vous avez fait l'excellente démonstration qu'une bonne et intelligente gestion de notre environnement, tout en assurant sa protection, devient très vite un bon instrument de développement économique et de création d'emplois.

Bien que votre action relève plus de l'incitation que de l'intervention directe en matière de crédits, on ne peut que regretter cependant que la faiblesse de ces derniers ne permette pas une politique encore plus efficace. Il est vrai que le 0,84 p. 100 que représente votre budget dans le budget général de l'Etat pour 1984 ne reflète pas toutes les actions dont vous avez la tutelle.

On note, en effet, qu'en 1983 les autorisations de programme inscrites à votre budget ne représentaient que 25 p. 100 de l'effort global de l'Etat en faveur de l'environnement.

Pour 1984, les crédits de paiement s'élèvent à 788,8 millions de francs — plus 3,7 p. 100 — et les autorisations de programme à 575,9 millions de francs, soit une augmentation de 0,34 p. 100.

A l'intérieur des crédits de paiement, les dépenses ordinaires augmentent de 8,8 p. 100, nettement plus que les dépenses en capital qui ne croissent que de 1,4 p. 100.

Les mesures de rigueur conjoncturelle amputent pour 1983 les autorisations de programme de 122 296 000 francs, soit de 21,31 p. 100, et les crédits de paiement de 65 143 000 francs, c'est-à-dire de 8,56 p. 100.

Nul doute que ces mesures auront une influence négative sur l'exécution des prévisions budgétaires pour 1984. Votre rapporteur et la commission des finances n'ont pas manqué de manifester de graves inquiétudes devant ce fait compte tenu des moyens financiers déjà limités de votre secrétariat d'Etat.

Une bonne orthodoxie budgétaire exigerait que le volume global des crédits du fonds d'intervention pour la qualité de la vie soient explicités par secteurs d'utilisation prévisionnelle. La présentation actuelle éliminera une part importante du rôle de contrôle budgétaire que doit exercer le Parlement. Il est donc souhaitable, pour que cette règle soit respectée, qu'à l'avenir la transparence de ces crédits soit évidente.

Cela dit, vous trouverez page 6 du rapport écrit le tableau situant l'évolution des crédits, tant en crédits de paiement qu'en autorisations de programme. L'analyse du projet de budget porte en première partie sur les trois principaux secteurs d'intervention du secrétariat d'Etat : la prévention des pollutions, la protection de la nature, la qualité de la vie.

Les dotations pour la prévention des pollutions sont fixées à 268,2 millions de francs en crédits de paiement — plus 13,8 p. 100 — et à 217 millions de francs en autorisations de programme — plus 0,6 p. 100. Les dépenses en capital représentent 203 411 000 francs en crédits de paiement, soit plus de 14,8 p. 100 et les dépenses ordinaires 64 778 000 francs, soit plus de 10,9 p. 100.

En matière de prévention des pollutions, il nous semble que le chapitre de la protection contre les eaux aurait mieux sa place dans l'enveloppe des dotations en faveur de la protection de la nature. Alors que notre pays a connu des inondations catastrophiques cette année, est-il bien venu d'annuler 22,6 millions de francs d'autorisations de programme sur le budget de 1983 ? Est-il bien que de son côté l'Etat, maître d'ouvrage pour la lutte contre les eaux, annule lui aussi 11,3 millions de francs sur ses investissements directs ?

Tant sur le plan concret de la lutte contre les inondations que sur le plan psychologique pour les populations concernées, ces mesures ne nous paraissent pas très opportunes. A ce sujet,

il n'est pas inutile de faire remarquer que l'Etat et les collectivités locales ont consacré à cette lutte, durant les années 1980, 1981 et 1982, 923 millions de francs. Comparativement, le coût des dommages s'est élevé pour la même période à 2 600 millions de francs. Si aucune estimation n'a pu être obtenue en ce qui concerne les dégâts provoqués par les crues du printemps 1983, il est certain que leur montant excèdera de très loin les 270 millions de francs prévus à cet effet.

Tout cela confirme la nécessité de prévoir un programme pluriannuel avec un financement conséquent afin d'éliminer ces risques permanents, si coûteux sur le plan économique et social, et qui se traduisent par la perte de vies humaines qui ne peuvent être compensées par aucun dédommagement, si important fût-il.

Il faut donc, dans ce domaine de la lutte contre le dégât des eaux, rattraper un retard important.

Il ne faut cependant pas croire que tout est négatif. Des réalisations importantes de barrages sont déjà décidées tandis que d'autres se poursuivent. Ces actions ont pour but de protéger des pans entiers du territoire national, traversés par des fleuves ou des rivières capricieuses et dangereuses.

Vous pourrez lire aux pages 5, 10 et 11 du rapport écrit, le bilan de ces opérations et la liste des projets en cours tant du point de vue de la protection contre les eaux que de leur utilisation pour l'alimentation des populations, pour l'industrie ou pour l'agriculture.

Vous constaterez également que la décentralisation va permettre, par la création, dans le cadre des contrats de plan d'un établissement public, à tout un bassin, celui de la Loire qui comprend huit régions et seize départements, de passer un contrat avec l'Etat pour la durée du IX^e Plan. L'Etat souhaite financer les grands ouvrages de protection à hauteur de 50 p. 100 et les grands ouvrages de soutien d'étiage à hauteur de 20 p. 100, plus 30 p. 100 pour l'agence de bassin - cinquante millions de francs sont ainsi prévus sur cinq ans, le cinquième étant disponible dès 1984.

On peut regretter cependant que les 80 millions de francs prévus pour le barrage de l'Aube en 1984 paraissent devoir être différés.

Parmi les grands organismes destinés à lutter contre les pollutions figurent l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets — A. N. R. E. D. — et l'Agence pour la qualité de l'air. En 1984, il leur sera consacré une enveloppe de 47,1 millions de francs, pour les dotations d'équipement, soit une augmentation de 15,8 p. 100.

L'A.N.R.E.D. a un très grand rôle à jouer pour la récupération et le recyclage des déchets dont certains, comme l'ont démontré l'affaire de Seveso, où vous vous êtes montrée exemplaire, madame le secrétaire d'Etat, ainsi que les problèmes posés par certains rejets dans la décharge de Roumazières, peuvent avoir des conséquences dramatiques pour la santé et la vie des populations. La valorisation des déchets est aussi une action de l'A.N.R.E.D. qui peut devenir très rentable pour notre économie.

L'Agence pour la qualité de l'air et la lutte contre les pollutions atmosphériques est un établissement public à caractère industriel et commercial qui a pour mission de promouvoir et de développer la surveillance de la qualité de l'air.

L'action de renforcement de la surveillance de la pollution de l'air a été rendue possible par l'équipement des réseaux de Fos-Etang de Berre, de Gravelines, de Lyon, de Rouen, du Languedoc-Roussillon, de Champagne-Ardenne et d'Île-de-France.

L'équipement pilote de désulfuration des fumées qui va être mis en place à la nouvelle centrale thermique de Gardanne, avec la participation financière du secrétariat d'Etat, constitue une expérience qui sera fort intéressante à suivre.

Vous trouverez aux pages 11, 12, 13 et 14 de mon rapport écrit l'analyse des crédits et les réalisations de ces deux organismes dont il faut absolument renforcer les moyens.

L'assainissement des eaux usées est une des actions essentielles de la lutte contre la pollution des eaux. Pour 1984 il est prévu 14 134 000 francs en autorisations de programme. Les besoins restent énormes, particulièrement dans le Sud de la France et surtout dans les départements méditerranéens à cause des migrations estivales. Les crédits restent donc très insuffisants pour une progression satisfaisante de l'élimination de ces pollutions.

Pour la protection de la nature, les crédits de paiement, 186,8 millions de francs, régressent de 6,25 p. 100 et les autorisations de programme, 146,3 millions de francs, diminuent de 4,85 p. 100. Cette évolution défavorable est due au fait que les crédits destinés aux zones périphériques des parcs nationaux — 8,9 millions de francs d'autorisations de programme — seront transférés à la dotation globale d'équipement en 1984.

L'essentiel des dotations est conservé comme l'an dernier au conservatoire du littoral. Ces dépenses en capital sont de 92,1 millions de francs en crédits de paiement, soit une augmentation de 16,5 p. 100. Les dépenses ordinaires, d'un montant de 94 711 000 francs, croissent de 6,55 p. 100.

Cette situation ne laisse pas d'être inquiétante pour la mission du conservatoire qui risque de perdre sa crédibilité par manque de moyens financiers. Les annulations de crédits opérées en cours d'exercice ne peuvent que renforcer cette inquiétude que votre rapporteur expose à la page 18 de son rapport écrit.

L'équipement et l'aménagement des parcs nationaux, qui bénéficient par ailleurs de crédits dégagés sur le fonds d'intervention pour la qualité de la vie, voient leurs moyens augmenter de 8 p. 100 avec un crédit de 23,7 millions de francs. En revanche, les parcs régionaux, avec 7,2 millions de francs de dotation, enregistrent une diminution de leurs crédits de 19,5 p. 100. Là encore, il faut regretter que l'arrêté du 6 mai 1983 ait annulé 11,4 millions de francs sur les 45,8 millions de francs de dotation pour l'exercice 1983, ce qui ne facilitera pas l'action en faveur des réserves naturelles des parcs nationaux et régionaux, des zones périphériques des parcs nationaux ainsi que de l'équipement cynégétique et piscicole.

littoral reçoit pour sa part 8,1 millions de francs, soit une augmentation de 8 p. 100.

Pour leurs deux tiers, les dépenses ordinaires, qui s'élèvent à 59 millions de francs — plus 8,6 p. 100 — sont affectées aux parcs nationaux et régionaux, tandis que le conservatoire du littoral reçoit pour sa part 8,1 millions de francs, soit une augmentation de 8 p. 100.

Les crédits affectés à la qualité de la vie s'élèvent à 135,4 millions de francs — moins 10 p. 100 — en crédits de paiement et à 154 millions de francs — plus 4,5 p. 100 — en autorisations de programme.

On notera encore que, plus que pour les années précédentes, l'essentiel des dotations attribuées au fonds d'investissement de la qualité de la vie sont en quasi-totalité consacrées aux autorisations de programme.

Les dépenses en capital retracées dans le tableau de la page 20 du rapport écrit s'élèvent à 108 millions de francs en crédits de paiement et les dépenses ordinaires, détaillées dans le tableau de la page 21, à 27 401 000 francs.

Je vous renvoie, mesdames, messieurs, à la lecture des pages 21 et 22 du même rapport écrit pour les explications sur le fonctionnement du fonds d'investissement de la qualité de la vie.

Vous lirez par ailleurs aux pages 23 et 24 une présentation des activités du commissaire à l'étude et à la prévention des risques naturels majeurs, poste occupé par le célèbre volcanologue Haroun Tazieff. Bien qu'il soit rattaché au budget du Premier ministre, il a semblé utile à votre rapporteur et à la commission des finances de proposer que le commissariat à l'étude et à la prévention des risques majeurs naturels soit systématiquement associé aux études précédant la mise en œuvre de grands travaux susceptibles de modifier l'équilibre du milieu naturel.

Il semblerait aussi que la création d'un véritable commissariat, auquel seraient fournis les moyens financiers et matériels, serait extrêmement bénéfique pour la protection de la nature et de l'environnement.

M. le président. Monsieur le rapporteur spécial, je vous demande de bien vouloir conclure car votre temps de parole est épuisé.

M. René Rieubon, rapporteur spécial. Je termine, monsieur le président.

Il faut constater enfin que les moyens en personnel du secrétariat d'Etat n'évoluent pas en fonction des besoins, et qu'ils ont même tendance à régresser, avec 771 emplois pour 1984 contre 784 en 1983, plus de la moitié de ce personnel étant par ailleurs contractuel.

Cette situation, qui est préjudiciable à un bon fonctionnement du secrétariat d'Etat, semble due aux délais nécessités par la réflexion en cours sur l'opportunité de créer un ou plusieurs corps spécifiques à l'environnement. En outre, 4 000 contractuels répartis dans les différents ministères ou établissements publics sont sous la tutelle du secrétariat à l'environnement et à la qualité de la vie.

Enfin, la limitation à 3 p. 100 de la revalorisation des crédits de fonctionnement ne manquera pas de porter atteinte à l'amélioration de la productivité dans l'administration.

Voilà, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les observations que votre rapporteur a pu faire à l'analyse d'un budget qui, malgré les efforts constatés sur certains chapitres, reste un budget de rigueur, dans un climat général de rigueur.

Comme je l'indiquais au début de cette présentation, ce budget ne reflète pas l'importance que représentent pour la vie des Français d'aujourd'hui et de demain les problèmes de

l'environnement et de la qualité de la vie. Il faut songer à donner à ces deux éléments essentiels pour notre existence tous les moyens nécessaires, en faisant d'abord du secrétariat d'Etat un ministère à part entière avec toute l'autorité indispensable à une action qui doit devenir une des priorités de l'Etat.

Après un large débat, la commission des finances a adopté les crédits du secrétariat d'Etat à l'environnement et à la qualité de la vie. Comme elle, je vous propose également d'adopter ce budget, qui ne traduit pas, hélas, tous les efforts que vous accomplissez, madame le secrétaire d'Etat, et auxquels il me plaît particulièrement de rendre hommage. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Pinte, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis. Monsieur le président, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous n'avons décidément pas de chance avec le budget de l'environnement.

M. Yves Tavernier. Cela fait vingt-trois ans que cela dure ! (Sourires.)

M. Etienne Pinte, rapporteur pour avis. En 1982, première année d'une gestion qui devait être différente, il augmentait de 10 p. 100 — et nous l'avons voté — alors que le budget de l'Etat croissait, lui, de plus de 27 p. 100. Comme je l'avais dit à votre prédécesseur, c'était à mes yeux un budget de transition et les intentions paraissaient bonnes. C'est pourquoi je vous avais demandé, mes chers collègues, de l'approuver.

En fait, cette euphorie n'aura duré qu'un seul été. Dès l'automne 1982, l'arrêté du 18 octobre annulait plus de 68 millions de francs d'autorisations de programme et 28 millions de francs de crédits de paiement. Le Gouvernement reprenait déjà d'une main ce qu'il avait accordé de l'autre.

C'est la raison pour laquelle, l'année dernière, je vous avais demandé de ne pas voter le projet de budget de l'environnement pour 1983 qui, de surcroît, était en baisse de près de 8 p. 100 par rapport au budget voté pour 1982. Il a d'ailleurs baissé de plus de 15 p. 100 par rapport au budget effectivement exécuté en 1982, compte tenu des annulations de crédits.

Quant aux autorisations de programme, qui auraient dû augmenter de près de 11 p. 100 en 1983, elles ont, en fait, baissé de 12 p. 100 par rapport à 1982 en raison d'un nouvel arrêté d'annulation de crédits du mois de mai 1983. M. Crépeau, votre prédécesseur, madame le secrétaire d'Etat, jugeait très sévèrement cette mesure lorsqu'il déclarait, au mois de mars dernier : « Il a fallu beaucoup d'inconscience politique pour diminuer le budget de l'environnement ».

Une fois de plus, nous avions le sentiment que l'on se moquait de la représentation nationale. En effet, pourquoi voter les budgets s'ils sont systématiquement modifiés en cours d'année, et dans des proportions si importantes ?

Pour 1984, on nous propose une augmentation de 3,6 p. 100 par rapport à un budget 1983 amputé, comme je viens de l'indiquer. En outre, c'est malheureusement un budget qui ne tient compte ni de l'augmentation annoncée de 6,1 p. 100 des prix ni de celle du budget de l'Etat qui, lui, augmenterait de 6,3 p. 100.

Ce projet de budget très médiocre ne témoigne, malheureusement et pour cause, d'aucune grande ambition, d'aucune grande priorité. Et pourtant, mes chers collègues, nous en avons vécu, depuis deux ans, des événements qui auraient pu inciter les pouvoirs publics à définir des objectifs prioritaires à partir du moment où nous savons que tout ne peut pas être fait d'un seul coup d'un seul, surtout dans une conjoncture économique difficile.

C'était, à mes yeux, justement l'occasion de faire la synthèse entre les priorités de l'environnement et les priorités économiques. A ce titre, nous avons vécu depuis deux ans deux types d'événements alliant l'économie à l'environnement : d'une part, l'affaire de Seveso et, d'autre part, les inondations qui ont ravagé près de la moitié des départements français.

L'opinion publique ayant été très sensibilisée par les périgrinations des fûts de Seveso, il fallait que le secrétariat d'Etat prouve qu'il tiendrait compte du problème de l'élimination des déchets industriels et, particulièrement, des déchets toxiques. Une progression des dotations en la matière est certes enregistrée, si toutefois un nouvel arrêté d'annulation ne vient pas, l'année prochaine, perturber l'engagement des crédits ainsi proposés.

Les aventures des fûts de dioxine ont montré, tout le monde s'accorde à le reconnaître, l'inefficacité des dispositions prévues en la matière par la Communauté européenne. La législation française n'a pas non plus apporté toute la protection que l'on pouvait en attendre. Rappelons que les textes de base sont

la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, et celle du 19 juillet 1976, relative aux installations classées pour la protection de l'environnement. Le comportement des responsables de l'affaire des fûts de Seveso est constitutif d'infractions multiples à ces textes. Vous l'avez reconnu, madame le secrétaire d'Etat, et vous les avez combattus à juste titre.

Ces textes ont pourtant une portée plus concrète que les dispositions européennes, même s'ils n'ont pas été mis en œuvre efficacement.

Le Conseil des ministres du 11 mai 1983 a adopté plusieurs mesures tendant à renforcer les obligations des industriels producteurs ou exploitants de décharges publiques de produits toxiques et des importateurs et exportateurs de tels produits. Un arrêté du 5 juillet 1983 a précisé les modalités d'importation des déchets toxiques et dangereux.

Enfin, les commissaires de la République présenteront chaque année au conseil départemental d'hygiène un rapport d'exploitation des décharges établi par l'exploitant et complété par l'analyse des contrôles effectués par l'inspection des installations classées. Cette dernière disposition est particulièrement appréciable, car outre l'information des instances locales qu'elle organise, elle rend beaucoup plus difficile le maintien du secret et, en tout cas, de la semi-clandestinité qui est une condition nécessaire aux opérations frauduleuses du type de celle des fûts de Seveso. Ce cas n'est, hélas ! certainement pas isolé, et la découverte des conditions de fonctionnement de certaines décharges ou installations l'a bien montré.

Il est particulièrement regrettable que seule la survenance d'une affaire comme celle de Seveso ait pu entraîner la prise de mesures et surtout un changement des pratiques et attitudes administratives. Cette modification des états d'esprit est un préalable à une mise en œuvre effective de principes de bon sens et de prudence quelque peu oubliés, à l'aide de textes qui, pour l'essentiel, peuvent être efficaces.

Mais je me pose encore des questions lorsque je constate qu'après avoir saisi votre secrétariat d'Etat du cas d'une décharge suspecte, dans le département du Nord, où l'on entasse toujours des centaines de fûts non identifiés, je n'ai toujours pas reçu de réponse. Et je m'interroge aussi lorsque j'apprends que la création d'un centre d'analyse des accidents majeurs, qui avait été envisagée, ne pourra pas être réalisée dans l'immédiat.

Enfin, je suis très étonné de n'avoir reçu aucune réponse à ma question sur les décharges de produits toxiques et sur les enseignements que tire votre administration de l'affaire de Seveso.

La sécurité industrielle voit ses moyens chichement mesurés, ainsi qu'on a pu déjà le noter avec la très dommageable stagnation des moyens de l'inspection des établissements classés.

Quant aux dégâts des eaux, les Français, tant les habitants des campagnes que ceux des villes, ne sont pas prêts d'oublier les dégâts catastrophiques dont ils ont été les victimes depuis deux ans, non seulement dans leurs biens mais également dans leurs personnes.

Les augmentations de crédits sont dérisoires pour les crédits de paiement et en baisse pour les autorisations de programme, alors que, justement, celles-ci auraient dû augmenter afin de réaliser des équipements destinés à prévenir le renouvellement de telles situations. Savez-vous, mes chers collègues, que ces dégâts ont coûté 1 300 millions de francs, agriculture exclue ? Vous imaginez combien une telle somme, consacrée à des travaux de protection contre les dégâts des eaux et répartie, bien entendu, sur plusieurs exercices budgétaires, serait vite amortie.

De même, l'insécurité nationale des différents types de travaux de protection à réaliser a été faite et montre que les besoins sont de quatre à cinq fois supérieurs à ce qui est actuellement consacré à ces travaux.

Pour le reste, que dire de ce budget ?

La diminution globale des crédits affectés à l'environnement dans les autres ministères est de plus de 16 p. 100, malheureusement.

Les retards en matière d'assainissement sont confirmés, notamment pour les raccordements aux réseaux.

La collecte et le traitement des ordures ménagères, en revanche, se développent bien puisque, en 1982, 98 p. 100 de la population était desservie par un système de collecte et 82 p. 100 par un système de traitement. La collecte du verre progresse de façon satisfaisante, alors que la collecte du papier, en vue d'un recyclage, s'améliore plus lentement — mais 38 p. 100 de la production de papier est déjà du papier récupéré.

La mise en place de l'agence pour la qualité de l'air s'est poursuivie en 1983.

Le bruit apparaît, il faut le reconnaître, comme le seul domaine où l'on peut noter un effort réel et soutenu sur plusieurs exercices budgétaires. Les contrats de villes-pilotes se

développent à raison d'une dizaine par an. De même, des sommes importantes sont consacrées à l'insonorisation des constructions voisines d'infrastructures routières et ferroviaires. Enfin, la politique de protection de la nature est poursuivie au même rythme que les années précédentes, les dépenses de recherche croissant au détriment des dépenses d'études.

En conclusion, on peut affirmer que ce budget est un budget de continuité dans le dénuement.

On peut dire aussi que dans une période d'austérité, on aurait souhaité la définition de réelles priorités, que l'actualité éclaire pourtant de façon évidente.

Enfin, j'ai le sentiment qu'il y a un certain manque d'imagination pour essayer de trouver ailleurs d'autres modes de financement comme, par exemple, le recours au fonds spécial de grands travaux qui pourrait financer des opérations de protection contre les dégâts des eaux et d'assainissement. J'en avais déjà parlé à votre prédécesseur l'an dernier, madame le secrétaire d'Etat.

Il me paraît en fait évident que l'environnement pourtant créateur d'emplois et susceptible de développer de nouvelles techniques, et donc de participer à la relance de l'activité économique, n'est malheureusement pas, pour le Gouvernement, une priorité. Vos services eux-mêmes n'ont pas l'air d'y croire, madame le secrétaire d'Etat, puisqu'ils ont été incapables de répondre à une quinzaine de questions que je leur ai posées pour préparer mon rapport, soit le quart des questions que je leur avais adressées. C'est révélateur d'un état d'esprit.

Mais qui, mieux que votre prédécesseur, M. Crépeau, peut porter un jugement sur la politique gouvernementale en matière d'environnement ? « Après dix-huit mois d'expérience, déclarait-il au mois de mars dernier, je considère que le simple maintien du ministère dans ses compétences actuelles et surtout avec les moyens réduits qui sont les siens, serait à terme dommageable pour la majorité. » Aujourd'hui, il ne s'agit même plus de maintien des moyens, mais de régression.

Personnellement, compte tenu de ce que je viens de dire, je ne suis pas favorable à l'adoption de ce budget, mais la commission, elle, en a décidé autrement et a approuvé le projet de budget de l'environnement. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Yves Tavernier. Elle a très bien fait !

M. le président. La parole est à M. René La Combe, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. René La Combe, rapporteur pour avis. Madame le secrétaire d'Etat, je vous répéterai ce que j'ai dit à M. Crépeau l'année dernière : il vous faudra faire preuve de beaucoup d'imagination et mener votre politique avec plus d'idées que d'argent.

Mes collègues, M. Rieuhon et M. Pinte, vous ont fait part des difficultés que vous rencontrerez et ils vous ont cité des chiffres. Pour ma part, je me contenterai de vous exposer les avis qui ont été émis au sein de la commission de la production et des échanges.

J'évoquerai d'abord le problème posé par la maîtrise de l'eau. Il reste un effort important à fournir, ne serait-ce que pour construire les barrages nécessaires. A la fin de 1982 et au début de 1983, la France a connu des inondations catastrophiques, et il vous appartient, madame le secrétaire d'Etat, d'inciter vos collègues à se pencher sur ce problème de la construction des barrages. En effet, dans certaines régions, les cultures ont été ravagées et on a dû déplorer, outre la perte de troupeaux, la mort d'hommes et de femmes. Un effort doit donc être accompli pour éviter le retour de pareilles catastrophes.

Pour éviter la pollution des terres, il convient de veiller à ce que l'azote et le phosphore ne puissent se répandre. Certains industriels ne sont pas toujours très consciencieux. Il vous appartient, madame le secrétaire d'Etat, d'inciter les commissaires de la République à se montrer vigilants. Ils doivent imposer une certaine discipline aux industriels et aux agriculteurs.

En ce qui concerne les barrages, la tâche est immense et, en réalité, les besoins sont quatre ou cinq fois supérieurs aux crédits dont vous disposez. Sur ce point aussi, il y aurait sans doute lieu de faire un effort avec vos collègues du Gouvernement.

Pour les stations d'épuration, les petites communes rurales — et c'est le maire de l'une d'elles qui parle — sont un peu les parents pauvres. Un grand programme de stations d'épuration a été établi il y a plusieurs années. Malheureusement, la réalisation est très lente et, évidemment, très onéreuse. Si vous voulez assainir les terres de France, il faut inciter vos collègues à faire un effort.

Vous auriez intérêt également à écouter les conseils des associations de pêcheurs à la ligne. Vous allez sourire...

Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la qualité de la vie. Pas du tout !

M. René La Combe, rapporteur pour avis. ... mais ces associations ont une grande importance en France en raison de leurs effectifs considérables. C'est ainsi que dans mon département, le Maine-et-Loire, l'association des pêcheurs à la ligne regroupe 60 000 personnes. Pourquoi ne pas prendre contact avec eux et obtenir leur soutien, indépendamment de toute idéologie politique ?

Comme je vous le conseillais tout à l'heure, il serait utile d'établir certains contrats avec les industriels, et de les inciter à un peu plus de discipline. Cela ne demande pas tellement d'argent, mais bien plutôt un peu d'autorité. Très longtemps, la France a été un pays essentiellement agricole. Maintenant que l'industrie s'est développée dans nos campagnes et dans nos villes, la pollution s'est bien sûr répandue. Nos fonctionnaires doivent donc manifester plus de vigilance à l'égard des dirigeants des industries nationalisées ou non. A ce propos, l'A.N.R.E.D. — Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets — rend de grands services. Elle est composée de gens de qualité, dévoués, animés d'un certain idéal — du moins ceux que je connais dans ma région. Vous auriez peut-être intérêt à les réunir de temps en temps pour les inciter à être, si c'est possible, encore plus vigilants. Pour la lutte contre la pollution de l'Eure, par exemple, l'A.N.R.E.D. a su rendre de grands services en conseillant les industriels sur l'aménagement de leurs usines, de manière que les travailleurs ne soient pas gênés. Un effort a déjà été fait en 1982 en ce domaine. Madame le secrétaire d'Etat, persévérez dans cette voie.

J'en viens au bruit. Je crois savoir qu'il existe dans les instances gouvernementales un « monsieur bruit ». En commission, on a observé qu'il n'en faisait sans doute pas assez pour être entendu à travers la France. (Sourires.)

Le bruit est une calamité et, malheureusement, jusqu'à présent, les remèdes préconisés n'ont pas donné beaucoup de résultats. Je pense aux « pétrolettes » qui font un vacarme du diable et qui réveillent tout le monde dans nos provinces. Il faut insister auprès de l'industriel qui les fabrique pour qu'il monte un appareil spécial, de manière à éviter aux personnes âgées et aux travailleurs, dont certains doivent dormir le jour, d'être réveillés par des bruits intempestifs.

Au sujet du traitement des déchets, certains de mes collègues ont évoqué l'affaire de Seveso, qui se situe sur le plan international. Cette affaire, qui est au fond le scandale des temps modernes, aurait pu être évitée avec un peu plus de rigueur et de contrôles à nos frontières. Les associations écologistes, animées d'un certain idéal, quelquefois un peu rêveur, ont réalisé de gros efforts, mais, sur le plan international, vous auriez intérêt, madame le secrétaire d'Etat, à prendre contact avec vos collègues des pays étrangers, européens en particulier, pour éviter de tels scandales.

Et puisque la durée des loisirs augmente et que ceux-ci sont à la mode, je voudrais évoquer les chemins pédestres. Les campagnes, malheureusement, se sont terriblement désertifiées depuis un certain nombre d'années. C'est l'une des calamités dont souffre notre pays, et ce déséquilibre est fort regrettable. Le fonds d'intervention de la qualité de la vie doit pouvoir vous procurer un peu d'argent, et vous devriez prendre contact avec les comités d'expansion qui existent dans nos campagnes.

Ces comités sont des éléments actifs et sont composés de gens dévoués. Vous auriez intérêt, me semble-t-il, à les inciter à travailler dans le sens que je vous indique, à les conseiller et, naturellement, à leur donner si possible un peu d'argent, de manière à rénover les chemins pédestres, ces anciens chemins creux utilisés autrefois par les paysans. Ces derniers sont devenus moins nombreux, mais l'on pourrait peut-être redonner une certaine vie à nos campagnes en rouvrant ces chemins pédestres, grâce au tourisme.

Les espaces naturels sont nécessaires et toutes les actions menées dans ce domaine à travers la France sont justifiées.

Notre ancien collègue, autrefois député du Maine-et-Loire, M. Pisani, homme d'imagination et de qualité, avait présenté un rapport important sur ce sujet. Il ne manquait pas d'idées, et il continue d'ailleurs à en avoir. Il conviendrait, en rassemblant les bonnes volontés de ceux qui s'intéressent à la qualité de la vie, d'essayer de coordonner les efforts qui doivent être faits en faveur des parcs naturels.

S'agissant du littoral, il semble que les crédits vous manquent, ne serait-ce que pour acheter les terrains. Or, un effort s'impose dans ce domaine car l'anarchie s'installe petit à petit.

M. le président. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. René La Combe, rapporteur pour avis. Je termine, monsieur le président.

Tels sont, madame le secrétaire d'Etat, les principaux points du rapport que je présente au nom de la commission de la production et des échanges. Compte tenu de la modicité des crédits mis à votre disposition, je me suis prononcé personnellement contre ce projet de budget. Mais la commission, qui a beaucoup de sympathie pour vous (Sourires), ne m'a pas suivi.

Je vous souhaite beaucoup de courage, à vous et à vos collaborateurs car votre ministère est, au fond, beaucoup plus important qu'on ne le dit généralement. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Mesmin.

M. Georges Mesmin. Que dire de votre budget, madame le secrétaire d'Etat, si ce n'est qu'il est, lui aussi, sacrifié à l'austérité socialiste ? C'est, en effet, un budget de régression, en augmentation de 3,66 p. 100 en chiffres absolus par rapport à l'an dernier, ce qui signifie en réalité, sur la base de 9 p. 100 d'inflation, une baisse de plus de 5 p. 100 en francs constants. Pour ceux qui en doutaient encore, voilà la preuve que l'environnement n'est pas une priorité pour le gouvernement auquel vous appartenez, malgré les graves problèmes qui se posent.

Dans les cinq minutes qui me sont imparties, je ne pourrai, au nom du groupe Union pour la démocratie française, appeler votre attention que sur un seul point. J'ai choisi la pollution atmosphérique.

Quelle est votre politique au sujet de la très grave pollution connue sous le nom de « pluies acides », ou plus exactement de « dépôts acides », qui sera un des problèmes majeurs des années à venir, si l'on n'y prend pas garde ?

Les principaux responsables de ces « dépôts acides » sont le soufre et l'oxyde d'azote qui ont déjà fait des ravages en Scandinavie, en Europe centrale et plus particulièrement en République fédérale d'Allemagne dont la forêt est déjà touchée à proportion de 35 p. 100 et détruite à proportion de 4 p. 100. La France est également atteinte mais moins gravement puisqu'elle « exporte », si je puis dire, cette pollution chez ses voisins du fait des vents dominants qui déportent les fumées vers l'est.

Mais le processus, d'après les experts, est rapide. Si nous n'agissons pas très vite, nous risquons d'être confrontés à des dégâts très importants aussi bien pour la santé des populations que pour l'économie, qui subira de graves pertes dont le coût sera infiniment plus élevé que celui des moyens préventifs à mettre en œuvre.

Les pollueurs sont principalement les usines sidérurgiques, les centrales thermiques d'E.D.F., les raffineries et, accessoirement, le chauffage domestique et les gaz d'échappement des moteurs à essence. La France, à elle seule, rejette annuellement 3 500 000 tonnes de dioxyde de soufre dans l'air et les graves insuffisances de la politique française nous ont jusqu'ici empêchés de mettre en œuvre des solutions qui existent pourtant dans d'autres pays, notamment au Japon où des centaines de chaudières sont équipées de systèmes de désulfuration efficaces.

La centrale de Gardanne, dans la région Provence-Côte-d'Azur, constitue un test intéressant à cet égard. Cette centrale devait rejeter 540 tonnes de soufre par jour dans l'atmosphère, ces rejets s'ajoutant à ceux, encore plus importants, du complexe de Fos. Pouvez-vous me préciser si le projet de doter cette centrale d'une station de désulfuration est en bonne voie ?

Je mentionnerai très rapidement le problème des rejets toxiques d'oxyde d'azote qui sont quotidiennement dispersés dans l'atmosphère à cause de la nature des carburants automobiles. Vous savez que la France est en retard, par rapport aux Etats-Unis par exemple, en ce qui concerne la teneur en plomb de l'essence, puisque les voitures françaises exportées aux Etats-Unis sont dotées de dispositifs dépolluants, que l'on appelle des catalyseurs qui ne sont pas imposés par la réglementation française.

Il faut, madame le secrétaire d'Etat, qu'une action d'envergure soit engagée tant au niveau national qu'au niveau européen pour que la pollution atmosphérique régresse rapidement et évite la mort de nos forêts et de nos lacs, la dégradation de notre patrimoine immobilier et de notre santé publique. Dans ce domaine, vous le savez, la solution ne peut être qu'euro-péenne. Je rappelle à cette occasion que la France va prendre, au mois de janvier prochain, la présidence du conseil de la Communauté européenne, et je souhaiterais savoir la position que vous prendrez quant à l'adoption et à la mise en œuvre de la directive sur la pollution atmosphérique et quelles seront les initiatives de la France en matière d'environnement au cours de sa présidence. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Tavernier.

M. Yves Tavernier. Votre budget, madame le secrétaire d'Etat, est par nature insuffisant tant est considérable l'effort à entreprendre. Pendant trop d'années, les gouvernements de la France ont fait du productivisme le moteur exclusif du développement économique sans se préoccuper de ses conséquences sur les équilibres naturels.

L'aménagement de notre espace urbain s'est réalisé sans que l'on tienne compte des études d'impact. Aujourd'hui, il faut dépenser des sommes considérables pour lutter contre les fléaux que sont le bruit et la pollution atmosphérique.

L'aménagement de notre espace agricole était nécessaire. Encore fallait-il mesurer les conséquences financières et humaines qu'entraîne la désertification des campagnes ou la pollution des nappes phréatiques par une utilisation trop massive des engrais.

Il convient aujourd'hui de réparer les dégâts, fruits de vingt-cinq ans d'imprévoyance, de restaurer et de respecter les équilibres de la nature, de protéger des espèces animales et végétales en voie de disparition, de créer ou de recréer des réserves naturelles.

L'effort à conduire est considérable. Il ne peut pas être de la seule responsabilité de l'Etat. Les collectivités locales, régions, départements, communes, doivent apporter leur concours. Il faut surtout aider la multitude d'associations qui expriment en ces domaines les besoins et les aspirations de nos concitoyens.

Sur ce point, le projet de budget qui nous est proposé ne correspond pas à notre volonté et à nos ambitions. Je souhaite que la dotation aux associations travaillant dans les domaines de l'environnement soit sensiblement augmentée.

Je veux surtout appeler votre attention sur un problème essentiel qui conditionne la vie elle-même : la protection de la ressource en eau.

L'eau est devenue un bien rare, victime de l'insuffisance de contrôle des activités humaines et de l'irresponsabilité de certains de nos concitoyens.

J'ai pu le constater dans le département de l'Essonne, dont je suis l'élu, où la pollution de l'eau par les nitrates a augmenté de 37 p. 100 entre 1976 et 1980. L'évolution est identique dans un grand nombre de départements.

A cette situation, on peut distinguer trois causes.

La première est la forte pollution des nappes phréatiques par les décharges sauvages et les décharges contrôlées, qui le sont souvent à peu. Trop de dépressions servent de réceptacle à toutes les eaux après utilisation ménagère ou industrielle.

Le développement de l'affaire de Seveso et la mise à jour, par exemple à Roumazières, d'autres produits hautement toxiques ont montré que les risques subsistent et que la population exige la plus grande clarté en matière de traitement des déchets.

Notre génération et les générations futures risquent de payer très cher le fait que certains ont cru que le comblement systématique des carrières de toute nature par les déchets était la solution la moins onéreuse pour les collectivités.

La deuxième raison tient à la mauvaise conception ou à la mauvaise implantation, souvent, des ouvrages, tels que les puits, forages ou captages d'eau.

La troisième raison est liée, dans certaines régions, à l'utilisation de quantités trop importantes d'engrais afin d'intensifier la production agricole. Les agriculteurs sont d'ailleurs les premiers à en prendre conscience.

Plusieurs départements ont réagi à cette situation en créant des postes d'hydrogéologues, lesquels apporteront leur compétence aux élus des assemblées départementales. C'est une bonne réponse à ce problème, dont la solution ne peut être qu'adaptée à chaque site, donc décentralisée.

Pour atteindre cet objectif, les constructions de stations d'épuration devront continuer, mais l'effort devra être poursuivi pour l'amélioration de la connexion des réseaux aux stations, l'amélioration des branchements particuliers et la révision des réseaux existants.

Les actions engagées au cours du Plan intérimaire par le ministre de l'Agriculture et le secrétariat d'Etat chargé de l'environnement contribueront efficacement à apporter une solution aux problèmes de pollution liée aux activités agricoles.

Enfin, les perspectives ouvertes par les techniques de récupération et d'élimination des déchets doivent être saisies. A cet égard, nous aurions souhaité, madame le secrétaire d'Etat, que la dotation de l'A. N. R. E. D. soit plus importante.

Mais, au-delà des problèmes de pollution, je voudrais faire deux suggestions qui concernent également la ressource en eau.

La protection des berges et des canaux participe à l'équilibre écologique. Les détériorations provoquées par l'érosion quotidienne ont des conséquences sur le transport fluvial, la sécurité des riverains et la vie animale.

Un meilleur entretien des berges peut, en outre, contribuer à l'amélioration du cadre de vie et susciter des activités artisanales, commerciales et touristiques. Une action d'incitation peut être menée en ce sens.

Ne peut-on imaginer, par exemple, que les riverains qui participent à l'entretien des berges bénéficient d'avantages fiscaux ?

Ma seconde observation portera sur les bassins de retenue construits pour éviter les crues. L'expérience montre que dans de nombreux cas ces bassins n'ont pu jouer leur rôle de régulateur en raison des missions touristiques qui leur ont été dévolues et qui nécessitent une quantité d'eau maximale. Je pense donc que la plus grande vigilance doit être la règle dans l'utilisation de la capacité en eau de ces ouvrages.

En conclusion, je ne dirai pas que le budget du secrétariat d'Etat à l'environnement réponde à toutes mes préoccupations. Je l'ai dit, les besoins sont immenses et les moyens limités. Toutefois, il va dans la bonne direction, et j'espère qu'au terme du débat budgétaire, les ajustements que nous proposons seront retenus.

Voilà pourquoi, madame le secrétaire d'Etat, le groupe socialiste votera votre budget. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Goasduff.

M. Jean-Louis Goasduff. Monsieur le président, madame le secrétaire d'Etat, les crédits pour l'environnement prévus dans le projet de loi de finances pour 1984 ne suivront pas l'évolution du coût de la vie, et l'on peut se demander s'ils ne feront pas à nouveau les frais de la politique de rigueur.

Est-ce le moyen de jeter les bases de la nouvelle société industrielle », comme le prétend M. Mauroy ? Est-ce le moyen « d'obtenir des avancées significatives dans le domaine de la qualité de la vie », comme l'annonce le Gouvernement ? Permettez-moi d'en douter.

Je voudrais appeler votre attention, madame le secrétaire d'Etat, sur ce que le Gouvernement affirme être un point fort de sa politique, je veux dire la cohérence.

La première règle d'application de ce principe serait que le Gouvernement prenne l'engagement de ne pas amputer le budget au cours du prochain exercice budgétaire.

Si, comme on l'affirme, les mesures proposées forment un tout cohérent, l'annulation ou le report de plusieurs d'entre elles affaiblirait la cohérence de cette politique et à certains égards la remettrait en cause.

On a parlé précédemment de la priorité que constitue la sécurité de l'environnement. M. La Combe nous a rappelé que les dommages non agricoles résultant des inondations s'élevaient à environ 700 millions de francs chaque année, que les crédits engagés par l'Etat et les collectivités locales avaient régressé, en francs constants, entre 1981 et 1983, et que les besoins financiers annuels étaient de quatre à cinq fois supérieurs à ce qui est actuellement dépensé.

Si la rentabilité des systèmes d'alerte ou des ouvrages de protection contre les crues ne fait aucun doute, pourquoi diffère la réalisation de ces équipements ? Il faut reprendre l'effort. Ce serait à la fois développer des investissements productifs, soutenir un secteur en crise et maintenir des emplois.

Le second aspect que je voudrais souligner concerne l'évaluation de la politique qui est conduite actuellement. La nécessité de la rigueur devrait rendre le Gouvernement plus attentif à l'efficacité des actions menées. Ne devrait-on pas être d'autant plus sélectif que les ressources budgétaires sont plus difficiles à mobiliser ?

Prenons l'exemple de la lutte contre la pollution et les nuisances : personne ne nie l'intérêt de favoriser le traitement des déchets, mais ne devrait-on pas examiner plus en détail les conditions réelles de l'intérêt de telle ou telle filière de valorisation ? On éviterait ainsi d'amputer le budget des collectivités locales par des opérations trop coûteuses.

Le débat reste ouvert. Comment peut-il progresser si, dans le même temps, le Gouvernement réduit, par principe, les crédits affectés aux études générales, au nom précisément d'une plus grande sélectivité de la défense publique ? Il me semble que l'on joue sur les mots.

Quand le Gouvernement exercera-t-il un contrôle efficace lors de la construction de bâtiments industriels ou d'élevage, notamment de porcheries ? J'appartiens au milieu agricole, et je connais parfaitement ce sujet. Or je dois dire que, dans ce domaine, la surveillance est insuffisante. Il est temps de définir, et surtout de faire respecter en la matière une réglementation efficace. Encore faut-il que cette dernière ne remette pas en cause la survie de l'activité agricole correspondante déjà en difficulté !

Ma troisième observation concerne l'attribution des crédits aux associations pour la défense de la nature et de l'environnement. Le projet de budget prévoit une dotation de 13,5 millions de francs en 1984. Ce n'est pas une somme négligeable. Encore conviendrait-il de s'assurer que ces associations restent toutes dans leur rôle, qu'elles conservent la sérénité qu'impose leur action, enfin qu'elles font preuve du sens des responsabilités et de l'intérêt général.

On voit encore trop souvent des procédures s'allonger pour rien. A-t-on conscience de ce que coûtent ces retards au plan financier pour les collectivités ? De ce fait, le rôle des maires, étendu dans le cadre de la décentralisation, n'est-il pas remis souvent en cause ? Le pouvoir n'appartient-il pas aux élus et non aux associations, quelles qu'elles soient ?

Dans ces conditions, je vous demande, madame le secrétaire d'Etat, de définir d'une façon claire et précise le rôle des associations de défense s'intéressant à l'environnement par rapport à celui des élus.

J'aborderai maintenant la politique de gestion des espaces naturels.

A cet égard, je soulignerai à nouveau la distorsion qui existe entre les idées généreuses du Gouvernement, fondées sur les conclusions du rapport Pisani, et les moyens budgétaires inscrits pour 1984. On prévoit, par exemple, de répartir moins de crédits entre des parcs régionaux de plus en plus nombreux. Est-ce là la marque d'une politique cohérente ? Ne risque-t-on pas, au contraire, de faire naître, localement, des difficultés, par manque de moyens financiers ? Vous multipliez le nombre de parcs régionaux et vous diminuez les moyens financiers. Soit ! Mais la conséquence ne sera-t-elle pas que l'essentiel de la charge reposera sur les collectivités locales ?

La liste des observations pourrait s'allonger, mais j'en réarrai là.

Au terme de ces quelques remarques, il apparaît, madame le secrétaire d'Etat, que votre projet de budget ne traduit pas la nécessité d'un effort continu en faveur de la protection de la nature et de la lutte contre les pollutions. Il subit les effets de la politique de rigueur auquel est contraint le Gouvernement et qui est consécutive aux erreurs et au laxisme antérieur de celui-ci.

Votre projet de budget ne constitue par un « instrument du développement économique », thème de la communication que vous avez présentée, madame le secrétaire d'Etat, au conseil des ministres du 12 octobre 1983.

Il n'est pas conforme au vœu exprimé par les ministres de l'environnement des communautés européennes réunis le 3 octobre dernier à Athènes. Selon ce vœu, l'environnement doit non seulement faire l'objet d'une politique sectorielle mais il doit être systématiquement pris en compte dans toutes les autres politiques communautaires.

Votre projet de budget ne permettra pas la bonne mise en œuvre des programmes prioritaires d'exécution de la deuxième loi du IX^e Plan.

Enfin, l'effondrement des autorisations de programme au titre de la recherche scientifique et technologique, déjà constaté en 1983, se poursuivra en 1984. Cette politique apparaît catastrophique pour l'avenir.

Nous savions que le budget de l'environnement revêtait davantage un caractère d'impulsion et d'incitation qu'un caractère de réalisation. Mais même ce rôle apparaît aujourd'hui compromis.

On attendait une volonté plus nette d'anticiper et non pas de subir. On attendait plus d'innovation de la part de ceux qui, il n'y a pas si longtemps, prétendaient mettre l'imagination au pouvoir.

Un premier devoir, aujourd'hui, est la recherche systématique d'une meilleure efficacité. Voilà, me semble-t-il, madame le secrétaire d'Etat, ce qui aurait été un pas vers la cohérence.

Les lacunes de votre projet de budget, le désengagement de l'Etat dans un domaine fondamental pour l'avenir, nous imposent de ne pas voter les crédits proposés. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Porelli.

M. Vincent Porelli. Madame le secrétaire d'Etat, mon ami René Riobon, rapporteur spécial du budget de l'environnement, s'étant livré dans son rapport écrit et oral à l'analyse des crédits de votre secrétariat d'Etat, je me contenterai, pour ma part, de souligner quelques points significatifs.

A l'occasion de votre premier rendez-vous annuel budgétaire avec l'Assemblée, vous avez voulu, madame le secrétaire d'Etat, placer les priorités de votre action pour 1984 sur trois terrains : la sécurité de l'environnement, la qualité de la vie quotidienne et l'environnement en liaison avec le développement économique.

Il s'agit de thèmes auxquels les députés communistes sont particulièrement sensibles. Nous y voyons la mise en œuvre d'une démarche nouvelle en matière d'environnement qui, contrairement à la politique précédente, privilégie la prévention des nuisances qui affectent les hommes et leur environnement, sans pour autant délaisser la nécessité de réparer les dégâts commis. Cette mise en œuvre favorise en outre une nouvelle efficacité économique et sociale intégrant le coût social des atteintes à l'environnement.

Trop souvent, l'environnement, passé à la moulinette des critères étroits de rentabilité capitaliste, fut considéré comme un surcoût, tant à l'échelle de l'entreprise qu'à l'échelle de la société.

Dans le même temps, les atteintes portées à l'environnement, l'émergence de sensibilités nouvelles sur les nuisances liées à l'urbanisation accentuée dans les villes et les campagnes et au développement des transports, du tourisme et de nouvelles activités industrielles, ont pu conduire à remettre en cause le progrès économique et social, la croissance, le développement des sciences et des techniques.

Aujourd'hui encore, chaque nouvelle atteinte portée à l'environnement, en particulier lorsque cette atteinte prend une ampleur nationale, comme dans le cas de la dioxine de Seveso et des décharges incontrôlées, relance le débat sur la croissance économique, sur le progrès industriel et sur la préservation de l'homme et de son environnement.

Se saisissant de ces aspirations, en elles-mêmes parfaitement légitimes, droite et patronat mènent le combat pour les dévoyer, pour utiliser l'environnement comme un outil idéologique au service de la politique de casse et de régression sociale menée dans la société capitaliste en crise.

Nous pensons, pour notre part, que la lutte pour l'environnement est inséparable du développement des activités des hommes. S'il est vrai que nos rivières, nos lacs, les mers et l'air que nous respirons subissent de graves pollutions, s'il est vrai que le bruit envahit notre vie quotidienne, que la nature est agressée et les équilibres naturels compromis, ces phénomènes ne résultent pas d'une fatalité, mais ils sont la conséquence d'un type de société qui met la rentabilité financière des activités humaines au-dessus de tout, l'homme n'étant alors conçu que comme l'instrument et le moyen de cette rentabilité.

A l'inverse, il nous paraît nécessaire de renverser les priorités, de placer l'homme au centre des préoccupations, de lutter contre les inégalités sociales. Au total, l'utilisation, bonne ou néfaste, de la science, du progrès technique et industriel, de la croissance dépend fondamentalement des finalités que la société se donne.

Vos orientations, madame le secrétaire d'Etat, vont précisée-ment dans le bon sens.

Nous nous félicitons, en particulier, d'une démarche nouvelle, qui rompt avec les pratiques centralisatrices et autoritaires de la droite, qui vise à mieux associer, à offrir des responsabilités nouvelles aux habitants, aux usagers, aux travailleurs, à leurs associations, leurs organisations, leurs structures de représentation et leurs élus.

Démocratisation et décentralisation : nous mesurons le chemin parcouru depuis deux ans et demi pour consulter les associations, démocratiser les procédures d'enquêtes publiques, donner plus de place aux usagers et aux élus dans les comités et les agences de bassin, pour rendre plus transparents les circuits de l'élimination et du stockage des déchets — en particulier des déchets toxiques —, pour donner, dans l'entreprise, des moyens nouveaux d'intervention aux travailleurs, à leurs comités d'entreprise, à leurs comités d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail.

Mais il reste beaucoup à faire.

Je voudrais en particulier attirer votre attention, madame le secrétaire d'Etat, sur quelques préoccupations générales qu'il convient de faire avancer au plus vite et auxquelles je sais que vous n'êtes pas insensible.

Je parlerai tout d'abord de la lutte contre les nuisances qui affectent l'homme sur son lieu de travail.

Ces nuisances peuvent être très diverses, mais il s'agit principalement du bruit et des poussières. Il est urgent de faire plus, de briser les tabous relatifs à l'entreprise, car la réalité montre que les travailleurs payent de leur santé, et parfois de leur vie, le refus du patronat — et cela trop souvent — de mettre en œuvre les moyens adéquats qui suppriment ou atténuent ces nuisances.

Par exemple, certains travaux réalisés par l'agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail montrent, à partir d'une étude portant sur les conditions de travail des rotativistes de la presse, profession exposée à des niveaux de bruit dépassant fréquemment 85 décibels et pouvant aller jusqu'à 110 déci-

bels, qu'il existe une corrélation entre ces conditions de travail et la durée moyenne de vie des salariés exposés. Cette durée moyenne se trouve, de ce fait, réduite.

Dans un autre domaine, une association, le Mouvement national de lutte pour l'environnement, a révélé, lors d'une conférence de presse organisée avec des scientifiques, qu'il y avait de profondes inégalités des mortalités dues au cancer selon les professions des victimes.

Une étude de l'I. N. S. E. E. montre que l'on meurt beaucoup plus du cancer si l'on est manoeuvre, ouvrier spécialisé ou ouvrier professionnel que si l'on est instituteur ou cadre supérieur. On constate huit fois plus de cancers de la cavité buccale chez les ouvriers que chez les industriels, quatre fois plus de cancers de l'estomac, trois fois plus de cancers des bronches et des poumons.

Ces profondes inégalités sont le résultat de l'environnement et des conditions de travail dans les entreprises. Un vaste et nouveau champ d'action existe donc et je me félicite, madame le secrétaire d'Etat, de savoir que vous êtes sensible à ces questions de l'environnement sur les lieux de travail.

Les agressions et pollutions subies par les travailleurs dans l'entreprise se couplent souvent avec celles qu'ils subissent à leur domicile. Les inégalités à l'entreprise se perpétuent et se reproduisent souvent, hélas, également dans les villes.

Nous apprécions positivement, de ce point de vue, les efforts réalisés par le Gouvernement pour lutter en particulier contre le bruit, efforts qui se sont traduits notamment par des aides à la protection phonique contre les infrastructures routières et à l'isolation acoustique des logements sociaux. Nous souhaitons que ces efforts soient poursuivis sans relâche et que les propositions du conseil national du bruit trouvent un début d'application dès l'année 1984.

Je voudrais également aborder d'une façon générale le problème de la pollution industrielle et de la valorisation des déchets.

En tant que président d'une des associations qui luttent contre la pollution du Rhône, j'ai pu constater, depuis longtemps, combien, en définitive, la non-prise en compte des problèmes d'environnement constituait un immense gâchis à l'échelle de la société.

Alors que les matières premières se raréfient et qu'elles doivent être coûteusement importées, n'est-il pas paradoxal de constater en même temps que nos fleuves et que l'air charrient, en grandes quantités, sous forme de déchets, ces mêmes matières premières si précieuses par ailleurs.

La responsabilité des industriels est grande dans ce domaine, tout d'abord parce qu'on ne peut placer à un même niveau la pollution domestique et la pollution industrielle, cette dernière constituant une phase du processus de production que refusent d'assumer les producteurs.

Ainsi, la pollution industrielle représente 57 p. 100 de la pollution organique totale des eaux et la quasi-totalité de la pollution toxique. Pourtant, les recettes de redevance de pollution industrielle des agences financières du bassin en 1982 se sont élevées à 566 millions de francs contre 764 millions de francs pour la pollution d'origine domestique.

Par ailleurs, il apparaît que 30 p. 100 des déchets industriels dits « spéciaux », ceux qui, en principe, exigent un traitement particulier pour leur élimination, sont rejetés de façon sauvage dans la nature. Sur les 18 millions de tonnes annuelles de déchets spéciaux, 2 millions, soit 4 p. 100 du total des déchets industriels, sont toxiques. Pour ceux-là, la filière d'élimination reste très obscure comme viennent de nous le montrer les affaires des fûts baladeurs de dioxine de Seveso et des décharges incontrôlées, comme celle de Roumazières.

S'il est urgent, madame le secrétaire d'Etat, de mettre en place au plus vite les mesures annoncées en matière de stockage, de transport et d'élimination des déchets toxiques, il convient également, pour ce qui concerne tous les déchets spéciaux industriels, de mettre sur pied des réseaux de connaissance, d'alerte et de prévention sur le suivi en continu des déchets industriels, en commençant peut-être par les rejets dans les fleuves et les rivières. A ce sujet, permettez-moi de vous dire toute ma satisfaction à la suite des dispositions positives que vous avez prises avec les deux associations de défense des rives du Rhône, Nord et Sud, pour la mise en place progressive d'un réseau d'alerte le long du fleuve.

Enfin, il apparaît que des efforts importants restent à faire pour valoriser les déchets, industriels notamment. Dans la majorité des situations, on déplore actuellement une absence de liaison entre d'une part, la récupération des déchets et, d'autre part, leur valorisation.

C'est ainsi que, sur les 250 000 tonnes de solvants rejetés annuellement dans l'atmosphère, 45 000 tonnes seulement sont valorisées. Autre exemple : s'il y a lieu de se féliciter de la

dépollution des fumées de Gardanne, en revanche, il faut savoir que se pose le problème de la valorisation — qui n'est pas prévue pour l'instant — du soufre recueilli.

Dans nos rivières et nos fleuves transitent des centaines de tonnes de déchets polymétalliques, tels que mercure, argent, cuivre, chrome, nickel, cadmium. Là encore, les opérations de récupération et de valorisation ont été effectuées au coup par coup. Mais il faut noter que les entreprises se livrant à ces activités ont une vie incertaine du fait, d'une part, du manque de débouchés pour les produits récupérés, et, d'autre part, de l'instabilité des sources d'approvisionnement.

Il nous semble donc indispensable, madame le secrétaire d'Etat, d'accroître les efforts dans ces domaines.

Une idée se dégage, qui est la suivante : les entreprises responsables des nuisances ne nous semblent pas assurer pleinement leurs responsabilités, tant du point de vue financier que du point de vue de la santé des travailleurs. Pour eux, nous le savons bien, seul compte le sacro-saint critère de la rentabilité financière.

En conclusion, et bien que les moyens dont dispose votre secrétariat d'Etat soient insuffisants, je dirai que nous savons combien vous mettez d'acharnement et d'imagination dans la lutte que vous engagez pour un cadre de vie et un environnement dignes de notre pays. De bons résultats sont d'ailleurs à relever. Et voilà pourquoi, madame le secrétaire d'Etat, le groupe communiste émettra sur votre projet de budget un vote positif. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Belorgey.

M. Jean-Michel Belorgey. En stagnation l'année dernière, le budget de l'environnement est à nouveau cette année en progrès. Le progrès est bien modeste, cependant, même au regard de la légitime rigueur qui a présidé à l'ensemble des choix budgétaires.

En fait, ne persisterait-il pas à peser sur ce qu'il est convenu d'appeler l'environnement une sorte de fatalité ?

N'apparaissant dans le IX^e Plan qu'en tant que composante d'autres démarches — réussir la décentralisation, déconcentrer et équilibrer le territoire, notamment — les préoccupations en matière d'environnement ne parviennent pas à trouver la place qui devrait être la leur, c'est-à-dire une place de premier rang.

Préserver, mais aussi promouvoir un environnement de qualité, cela persiste à n'apparaître que comme un emploi de la croissance. Il devrait s'agir au contraire d'un des éléments moteurs de cette croissance — et non d'un luxe — car je parle d'une discipline qui est, selon toute vraisemblance, fondamentale au moins dans un pays qui ne dispose, comme le nôtre, que d'un espace limité et qui se trouve, en plusieurs points de son territoire, menacé de saturation.

Que des secteurs entiers de l'économie — l'agriculture, la sylviculture, le tourisme — tirent leur subsistance de milieux naturels dont la gestion à courte vue pourrait entraîner des phénomènes de contre-productivité et d'importants surcoûts, que des politiques de prévention et de réduction des pollutions intelligemment menées soient en revanche de nature à donner naissance à un véritable secteur productif de l'environnement générateur d'emplois, que la recherche d'une meilleure maîtrise des technologies concoure au développement de l'innovation et à l'épanouissement de nouvelles filières de production, que la politique de l'environnement, enfin, constitue un élément central d'une stratégie de réduction des inégalités, car elle est la condition d'une insertion harmonieuse de tous celles que soient les conditions de vie dans les cadres naturels ou organisés par l'homme, c'est ce que nul n'ignore plus.

C'est aussi ce que, plus que quiconque, l'actuelle majorité et le Gouvernement ont, à plusieurs reprises, mis en évidence et c'est ce qui explique l'effort que vous avez vous-même accompli, madame le secrétaire d'Etat, pour mener à bien, dès votre prise de fonctions, la réforme de l'enquête publique et pour confier à divers groupes de travail le soin d'explorer des secteurs mal connus de votre responsabilité — je pense en particulier au groupe de travail chargé d'une réflexion sur l'élimination des déchets.

En revanche, et il serait vain de le nier, il est difficile d'en trouver une illustration tout à fait convaincante dans le projet de budget.

Les changements institutionnels expliquent, certes, pour partie, l'effritement de la réduction de certaines dotations. C'est le cas pour les crédits ouverts à la direction de la protection de la nature dont une fraction, celle qui est consacrée aux parcs nationaux, a dans sa totalité été affectée à la dotation globale d'équipement des régions. C'est le cas également pour les crédits de personnels car le secrétariat d'Etat à l'environnement, plus que d'autres, semble-t-il, paraît souffrir de la combinaison des départs en mobilité et des restrictions au recrutement de contractuels imposés par la loi du 11 juin 1983.

Ce sont là des démarches qu'on peut comprendre, mais qui ne laissent pas d'inquiéter.

Pourquoi fallait-il, en effet, que ce soit précisément au secrétariat d'Etat de l'environnement d'alimenter la dot des régions en crédits d'équipement, et singulièrement sur des ressources antérieurement affectées à des interventions bien précises et maintenant ventilées entre les vingt-deux pots communs régionaux ?

Comment maintenir à votre département une capacité d'intervention, d'incitation et d'expertise suffisante s'il en est réduit à recruter ses collaborateurs, éventuellement par voie de détachement, parmi les membres de corps n'ayant pas nécessairement des problèmes de l'aménagement une vision tout à fait cohérente avec la sienne ?

En outre, pour certains crédits, le fait qu'ils aient pour destination l'environnement ne les prive pas des mérites qu'on leur reconnaît d'ordinaire : je pense aux crédits de recherche qui, de tous les crédits budgétaires ont été, cette année, ceux qui ont bénéficié du traitement le plus favorable, mai, pas dans tous les secteurs, notamment pas dans le secteur de l'environnement où leur progression, loin d'être équivalente à la moyenne des progressions enregistrées pour cette rubrique, n'est équivalente qu'à la progression des crédits budgétaires.

Aussi me paraît-il indispensable que notre discussion ou celle de la seconde lecture, selon les habitudes de notre assemblée, soit l'occasion d'un effort pour le moins symbolique de la volonté du Gouvernement de poursuivre l'action entreprise sur quelques-uns des fronts qu'il a lui-même reconnus comme essentiels, sans que l'on abandonne ce qu'il faut avoir le courage d'appeler les aîlés de certaines redonnes institutionnelles.

Le F.I.Q.V. — fonds d'intervention pour la qualité de la vie — et le conservatoire du littoral devraient pouvoir conserver un niveau d'intervention adéquat, ce qui implique peut-être un effort en leur faveur.

L'avenir des parcs nationaux devrait être garanti au niveau national, sans préjudice des négociations qui doivent assurer leur insertion dans la vie et dans les projets régionaux.

Il est, en un sens, paradoxal que l'approche « aménageuse » absorbe la presque totalité des crédits destinés à la prévention des pollutions. Il faut, certes, construire des barrages — la pression de l'opinion et des représentations « classiques » conduisent en général les élus régionaux à le comprendre assez bien — mais l'assainissement apparaît dès aujourd'hui comme une discipline majeure, comme un enjeu décisif, et pas seulement dans le cadre d'opérations de réparation ou d'opérations modèles. Il convient donc, à cet égard, de trouver un juste équilibre.

Tels sont, madame le secrétaire d'Etat, les infléchissements qui devraient marquer un budget dont vous avez sans nul doute fait tout ce qui était en votre pouvoir pour qu'il soit le meilleur possible. Il est, sinon totalement satisfaisant, du moins significatif par rapport à ce que nous savons être vos ambitions. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Durupt.

M. Job Durupt. A entendre les rapporteurs de la droite — M. Pinte en particulier — nous avons l'impression que ce budget de l'environnement est médiocre.

Était-il satisfaisant lorsque la droite en avait la maîtrise ? Comment se fait-il qu'avec un bon budget elle ait laissé la France défigurée, sale, non entretenue, non protégée, polluée ? N'est-ce pas le résultat de la politique suivie pendant vingt ans ? La gravité des inondations qui ont sinistré de nombreuses habitations et lotissements n'est-elle pas la suite logique de permis de construire accordés en zones inondables ?

En fait, il y a plus de cinquante ans que certains cours d'eau ne sont ni traités, ni entretenus. Il est vrai que le seul souci était celui du profit. Quelles que soient les conséquences, priorité était donnée aux pollueurs, les pollués étant considérés comme quantité négligeable, et ce pourrais citer de nombreux exemples de non-respect des règles élémentaires de protection de l'environnement, des sites, de la nature, des personnels. Le profit immédiat des promoteurs et des industriels était la seule ligne de conduite. Le budget comptait mais, en ce qui concerne l'environnement, les solutions quantitatives et politiques primaient sur les solutions qualitatives.

Depuis deux ans, une autre politique se met en place et ce qui a été déjà fait montre la volonté du Gouvernement d'agir. Le protocole d'accord conclu entre le ministère de l'éducation nationale et le secrétariat d'Etat à l'environnement et à la qualité de la vie est positif. La loi relative aux enquêtes publiques répond à une nécessité et va permettre de mieux définir et d'exploiter les études d'impact. Le projet de loi autorisant l'approbation de la convention relative à la protection du Rhin, que la droite n'a pas voté...

M. Pierre Weisenhorn. Heureusement !

M. Job Durupt. ...est un acte politique important.

Nous devons insister pour que chaque projet, chaque réalisation comprenne, à la demande du secrétariat d'Etat à l'environnement, la part de financement nécessaire à la garantie d'un bon environnement. Chaque promoteur, industriel ou maître d'ouvrage, privé ou public, doit répondre à cet effort.

La remise en valeur de sites détruits, l'humanisation des quartiers, la réhabilitation d'immeubles coûtent des fortunes, alors qu'il aurait été possible, avec peu de crédits, de faire autrement. A cet effet, nous pouvons et nous devons nous appuyer sur les collectivités locales, en formant et en sensibilisant les élus aux problèmes complexes d'environnement ; sur les mouvements associatifs, en particulier sur les associations de défense et de protection de la nature, par une concertation permanente ; enfin, sur les fonctionnaires chargés de faire respecter à tous les niveaux la législation en vigueur.

Votre budget va dans ce sens, madame le secrétaire d'Etat, et les crédits en faveur de la recherche sont significatifs.

Dans le cadre d'un développement harmonieux de la qualité de la vie, il me semble nécessaire de poursuivre des actions de formation, de sensibilisation et d'information ayant un effet d'entraînement. Il convient d'utiliser les ateliers publics d'urbanisme et d'architecture et les conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, de rattacher à votre secrétariat d'Etat les délégués régionaux à l'architecture et à l'environnement, de dégager les crédits permettant la création, à l'école nationale supérieure du paysage de Versailles, de l'institut français du paysage. En effet, le devenir du paysage doit être pris en compte dans la qualité de l'aménagement de l'espace.

En conclusion, je tiens à attirer votre attention sur la demande de nombreux citoyens qui souhaitent faire profiter vos services de leur savoir-faire grâce à une concertation permanente. Ils ont exprimé leur ferme volonté de participer à la construction de notre environnement et, ainsi, d'améliorer la qualité de la vie. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. de Caumont.

M. Robert de Caumont. Lorsque les temps sont difficiles, on a naturellement tendance à se consacrer à ce qui est perçu comme indispensable et à laisser de côté ce qui peut attendre. Cette logique appliquée sans discernement peut avoir des effets pervers à l'égard des actions à long terme qui ont pour but de ménager notre avenir ; les actions concernant la protection de l'environnement sont du nombre.

Lorsqu'on objectait à Lyautey le temps nécessaire pour la croissance d'un arbre, sa réponse était : « Raison de plus pour commencer tout de suite ! »

Nul ne conteste plus aujourd'hui le mal fait à notre appareil industriel par la carence de la recherche sous le septennat précédent, et chacun s'accorde à considérer que l'effort actuellement accompli en ce domaine ne portera ses fruits qu'à moyen terme. Le budget que vous nous présentez, madame le secrétaire d'Etat, n'est pas très satisfaisant sous cet éclairage, et j'espère qu'à la fin de la discussion budgétaire je ne pourrai plus en dire autant. Car c'est bien de notre contribution à l'avenir de notre univers qu'il s'agit, de l'avenir de toutes les espèces qui y vivent et, notamment, de l'espèce humaine qui n'est pas la moins menacée par ses propres erreurs.

Certes, nous ne pouvons cette année espérer des miracles en termes de moyens ; seulement une mise à niveau correcte. Raison de plus pour faire dans le qualitatif, pour améliorer l'usage des deniers publics et recourir à d'autres sources de financement que celles de votre département ministériel. Cette démarche peut s'appliquer fort bien au cas des parcs nationaux.

Au moment où la loi d'orientation pour le développement, l'aménagement et la protection de la montagne va nous être présentée, où les textes sur le littoral et la forêt se préparent, où le rapport Pisanı a fait le point sur les espaces naturels sensibles, où le Gouvernement vient de nommer un nouveau directeur de la protection de la nature que nous tenons à saluer, une année décisive commence.

Il est sans doute temps de rappeler une dernière fois la démarche réductrice qui a eu cours depuis l'origine des parcs nationaux et dont nous ne voulons plus. A l'origine était une idée forte : sauvegarder d'abord ce qui était particulièrement remarquable et fragile et reconquérir à partir de là, de proche en proche, grâce à des actions scientifiques et pédagogiques, l'ensemble des espaces naturels compromis.

Interviennent alors deux partenaires situés aux antipodes l'un de l'autre mais complices objectifs le temps d'une législation : l'écologiste fanatique pour lequel l'homme est un accident historique, une parenthèse que les millénaires se chargeront bien de fermer, et pour qui, à la limite, la nature se dérouille très bien sans l'homme ; et puis le bétonneur sans scrupule, pour lequel la montagne n'est que champ de profit, vouée à la spéculation foncière et immobilière par l'empilement d'un maximum de clapiers à touristes.

L'un et l'autre ont longtemps trouvé leur compte dans la logique des parcs, le mot lui-même étant assez évocateur...

A l'un la zone centrale et ses interdits, à l'autre la zone dite joliment « périphérique » et sa foire d'empoigne. Et chacun de servir à l'autre l'alibi. On ravage, certes, mais cent mètres plus loin, on protège. On protège, certes, mais cela fait de la publicité à celui qui, cent mètres plus loin, ravage.

De tout cela, le précédent chef de l'Etat aurait pu s'apercevoir sur le site même de Vallouise, à la maison du parc où il a prononcé en 1977 son « serment sur la montagne » ; mais ses paroles ont vite été dissipées par le vent des cimes !

Qui ne voit qu'une telle démarche menait tout droit à la répression, à l'assistance, à la colonisation ? On protège, donc on interdit ; on interdit, donc on réprime ; on réprime, donc on compense ; on compense, donc on arrose et on assiste. Bien entendu, on découpe, et pas toujours en fonction d'impératifs écologiques mais pour faire la part du feu. Et ces frontières, souvent bâties sur des rapports de force politiques, voire des malentendus, deviennent aussitôt immuables.

Nous sommes en train de rompre avec cette funeste démarche. Je crois, madame le secrétaire d'Etat, en tant que président du groupe montagne et du parc national des Ecrins, que nous sommes bien d'accord sur la nouvelle démarche qui s'inspire de la notion d'autodéveloppement, fil conducteur de la loi sur la montagne.

Pour nous, protection, développement et aménagement sont trois doigts d'une même main. Seul le développement permet à des jeunes de maintenir la vie dans les espaces sensibles et de coopérer aux tâches de sauvegarde, d'accueil et de formation sur une échelle suffisante.

L'aménagement digne de ce nom ne se conçoit que respectueux des équilibres naturels. La protection doit devenir l'affaire de tous et pas seulement d'une valeureuse mais petite cohorte de « gendarmes de la nature ». Les parcs nationaux dans leur ensemble — zone centrale et zone périphérique — doivent devenir des zones pilotes de la nouvelle politique de développement, d'aménagement et de protection de la montagne. A cette fin, ils doivent contribuer à définir un projet de massif et le mettre en œuvre en s'appuyant sur des contrats Etat-région-départements, financés notamment par le F. I. D. A. R., le F. I. A. T. et le F. I. Q. V.

Le support de ces actions peut être un syndicat mixte rassemblant tous les partenaires concernés sur un pied d'égalité, l'établissement public du parc étant l'un de ces partenaires. Autrement dit, il faut enfin considérer zone centrale et zone périphérique comme un ensemble naturel sensible homogène, la zone centrale devant accueillir toutes les activités respectueuses du milieu naturel et contribuant à sa sauvegarde, l'aménagement de la zone périphérique devant tenir le plus grand compte des impératifs de protection.

Les personnels des parcs seront d'autant plus efficaces dans leur fonction de protection et de recherche qu'ils seront plus présents dans les tâches de développement, d'animation, d'initiation et d'accueil. Il faut donc affirmer leur statut — c'est en bonne voie — et entreprendre en leur faveur un effort considérable de formation. Vous y êtes, je crois, décidée, madame le secrétaire d'Etat.

La fonction de recherche ne doit plus seulement porter sur les espèces rares et sauvages mais, de plus en plus, sur les espèces domestiques, animales et végétales, adaptées au milieu — l'article 2 de la loi sur les offices par produit permet de décaler des financements à cette fin — sur la société humaine et sur les technologies adaptées au développement de l'économie de montagne. Le ministère de l'industrie et de la recherche a des moyens à consacrer à ces tâches.

L'ensemble du personnel des parcs devrait progressivement être à même de coopérer à cette fonction de recherche, grâce à sa formation initiale, à sa connaissance du milieu et aux connaissances acquises par une formation permanente sur le terrain. Il convient de souligner à cet égard le rôle des membres des comités scientifiques.

Ainsi, la chasse ne doit pas être strictement interdite en zone centrale et se pratiquer de façon débridée en zone périphérique, avec le renfort de touristes armés de fusils à lunette et bénéficiant de vacances coïncidant avec l'ouverture de la chasse, pas plus que ne doit se poursuivre l'hypocrisie des tirs d'élimination en zone centrale, car ils ne sont souvent que de mauvais alibis pour une médiocre concession.

M. le président. Je vous prie de conclure, mon cher collègue.

M. Robert de Caumont. Tous ces moyens doivent être consacrés à une gestion intelligente et à long terme de la faune sauvage dans le cadre de plans de chasse de massifs et de vallées. Des expériences concluantes ont été faites. Il faut progressivement les étendre en réservant le droit de chasse dans ces massifs à ceux qui en sont dignes.

Au service de cette politique, vous avez désormais à portée de la main, madame le secrétaire d'Etat, outre vos moyens propres, de nouvelles dynamiques génératrices de moyens importants dont vous pouvez vous saisir. La décentralisation permet une mobilisation des moyens régionaux et départementaux ; la planification concertée et contractuelle autorise l'élaboration et la mise en œuvre des contrats de massif ; la législation nouvelle sur la montagne, le littoral et la forêt est également fondamentale.

Qu'il me soit permis, en conclusion, après avoir chanté ses louanges tant de fois, de dénoncer un effet pervers de la décentralisation à l'intérieur même de la cohérence que nous lui reconnaissons, je veux parler du versement à la dotation globale d'équipement de la totalité du chapitre 67-11, article 30, qui concerne les subventions d'équipement en faveur des zones périphériques des parcs nationaux. On pourrait certes demander aux départements concernés de prendre la relève si ces crédits, jusqu'ici peu importants par leur volume et totalement consacrés à la haute montagne, n'étaient diffusés sur l'ensemble du territoire, agglomération parisienne comprise.

Au début de l'année 1984, qui sera décisive pour les zones de montagne, il faut absolument, madame le secrétaire d'Etat, corriger cette fâcheuse erreur de parcours et rétablir la contribution des parcs aux actions visant à rendre compatibles et convergentes les actions de développement, d'aménagement et de protection, et pas seulement dans les zones périphériques mais sur l'ensemble des espaces concernés.

Il y va de la crédibilité des parcs en tant que partenaires égaux dans les institutions nouvelles et les contrats qui vont s'élaborer. C'est à ce prix, qui n'est pas élevé, que les parcs nationaux pourront réussir une reconversion dont les populations montagnardes attendent beaucoup. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Mon cher collègue, vous avez parlé si vite que je vous serais obligé de bien vouloir communiquer le texte de votre intervention au service du compte rendu sténographique. (Sourires.)

La parole est à Mme le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée de l'environnement et de la qualité de la vie.

Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs les députés, vous avez à vous prononcer ce matin sur un budget qui n'atteint qu'un millième du budget de l'Etat, soit 789 millions de francs. Si l'environnement représentait seulement un millième des projets politiques du Gouvernement, ce serait peu, ce serait vraiment trop peu ! Mais si, outre ce millième consacré à des actions d'incitation qui constituent la pierre de touche de l'environnement, l'environnement devient une préoccupation constante du Gouvernement, des responsables régionaux, des élus locaux et des administrations locales, alors, avec un millième du budget, nous pourrions peut-être progresser et gagner.

Un orateur a rappelé tout à l'heure que le ministre grec président du conseil des Communautés européennes a souhaité, en octobre dernier, que la défense de l'environnement ne soit pas seulement une affaire sectorielle, mais qu'elle soit prise en compte par tous et partout et que cette préoccupation soit inscrite dans les autres projets politiques. C'est en effet seulement ainsi que nous pourrions défendre l'environnement et la qualité de la vie.

Le secrétariat d'Etat à l'environnement et à la qualité de la vie n'a pas à gérer une armée de fonctionnaires comme d'autres départements ministériels : il dispose en tout et pour tout de 700 fonctionnaires à l'administration centrale et de 400 agents environ qui lui sont rattachés dans les régions. Mais nous avons également à notre disposition les directions départementales de l'équipement, les directions départementales de l'agriculture, les directions régionales de l'industrie et de la recherche.

Tous ces fonctionnaires n'étant peut-être pas acquis d'emblée à la cause de l'environnement, il nous appartient de les former, de les informer et de les sensibiliser.

Je rappelais hier devant une commission du Sénat que les espaces naturels protégés ne représentent que 3 p. 100 du territoire national. Un sénateur, qui est également maire, me fit aussitôt remarquer que c'était bien mal compter et que les collectivités locales avaient à cœur de protéger une part de l'environnement.

Mais, de même que les fonctionnaires, tous les élus locaux ne sont pas des militants de la défense de l'environnement. Il faut donc, là encore, développer des actions de formation, d'éducation et de sensibilisation.

La formation doit d'ailleurs s'étendre à toute la population et nous avons à cet effet passé une convention avec le ministère de l'éducation nationale. En effet, lorsqu'un instituteur ou un professeur attire l'attention de ses élèves sur les problèmes de

protection de la nature, et de lutte contre la pollution, il n'est pas payé par le secrétariat d'Etat pour le faire et, pourtant, son action est des plus efficaces en faveur de la protection de l'environnement et de la qualité de la vie.

Quant aux associations, à propos desquelles plusieurs intervenants m'ont interrogée, elles sont aussi des agents très actifs et nous les aidons. Certains d'entre vous ont regretté que nous les aidions trop peu, tout en soulignant qu'elles risquaient de sortir de leur rôle. D'autres m'ont demandé le rôle que j'entendais leur faire jouer. Que je leur assigne ou non un rôle, elles en exercent en fait, et très important, depuis maintenant plusieurs décennies. Elles ont d'ailleurs peut-être montré la voie aux politiques en ce domaine et c'est sans doute parce qu'elles étaient actives dès avant 1970 qu'a été créé, en 1971, le premier ministère de l'environnement.

M. Robert de Caumont. Certes !

Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat. Ces associations doivent combiner leur action avec celle des élus, même si, quelquefois, cela peut donner lieu à des confrontations un peu rudes. Mais dans leur fonction de sensibilisation, d'éducation, de transformation des comportements, qui doit être aussi celle de mon secrétariat d'Etat, elles jouent un rôle irremplaçable. Elles nous aident à faire de ce « ministère de l'impossible », ainsi que l'avait baptisé son premier titulaire, M. Robert Poujade, le « ministère du futur », ce qu'il a d'ailleurs toujours été puisqu'il défend, dans la plupart des situations, les exigences du long terme face aux producteurs et aux usagers qui n'ont trop souvent que des vues un peu courtes, peu soucieuses de l'avenir commun.

Il convient, par ailleurs, de bien situer la place de l'ensemble des dépenses en matière d'environnement par rapport au budget global de l'Etat. Celles-ci représentent 1,7 p. 100 du produit intérieur brut et les administrations publiques en assurent près des trois quarts. Sans le remettre en cause, on peut se demander si, dans l'avenir, ce rôle, qui est tenu par les pouvoirs publics, ne devrait pas être davantage partagé par l'ensemble des agents économiques, notamment avec ceux dont les activités sont polluantes ou productrices de déchets.

Il faut aussi savoir que l'on peut développer de manière très importante les industries et les activités liées à l'environnement, afin qu'elles participent, à côté des pouvoirs publics, à l'effort accompli en faveur de celui-ci. Ces activités ne sont pas seulement dépensières, elles peuvent être aussi créatrices d'emplois, de richesses.

Cela étant, il est vrai que le budget de l'Etat, *stricto sensu*, représente une faible part des dépenses des administrations publiques. Les collectivités locales financent en effet pour une large part la protection contre les eaux et le traitement des déchets. Toutefois, il faut remarquer que l'Etat intervient aussi par l'intermédiaire de ses établissements publics, le total des interventions budgétaires de l'Etat et des ressources propres de ses établissements publics représentant environ la moitié des dépenses de fonctionnement de ces administrations.

Je rappelle que les agences de bassin, qui sont placées sous la tutelle de mon secrétariat d'Etat, disposent d'un budget de 2,5 milliards de francs. De plus, nous avons fait inscrire au Fonds spécial de grands travaux 50 millions de francs de crédits pour des opérations concernant le bruit. Cela confirme le rôle incitateur de l'Etat, non seulement par ses dépenses budgétaires proprement dites — et dont la modestie est contrebalancée par l'effet de mobilisation d'autres ressources — mais aussi par le fait qu'il a créé des établissements afin d'assurer une coopération avec les autres acteurs de l'environnement, notamment les collectivités territoriales, et ces établissements ne viennent pas à la concertation les mains vides.

Grâce à ces actions d'incitation, grâce à un travail de mobilisation et de sensibilisation, nous pouvons réussir. Mais réussir quoi ?

Le projet de budget se fixe trois priorités.

Première priorité : la sécurité. Sécurité en ce qui concerne les inondations, la pollution atmosphérique, les déchets, autant de problèmes qui ont été largement évoqués dans les différentes interventions.

C'est ainsi qu'en matière d'inondation, les autorisations de programme destinées à la construction de digues de protection contre les eaux passent de 30 millions de francs en 1983 à 36,5 millions en 1984, soit une augmentation supérieure à 20 p. 100. En outre, la progression des crédits de paiement permet de couvrir à 50 p. 100, je tiens à le souligner, le montant des autorisations de programme en 1984, ce qui n'est pas si courant cette année.

Je ne pense être responsable ni de l'abondance des pluies qui tombent en une année ni, puisqu'il y a été fait allusion dans l'une des interventions, des agissements de transitaires plus ou moins scrupuleux dans le domaine du transport des

déchets. Mais ces problèmes existent et nous devons prendre nos responsabilités. C'est ainsi que le secrétariat d'Etat à l'environnement et à la qualité de la vie conduit, depuis longtemps, en matière d'inondation, une politique de prévention que nous comptons bien développer avec, en particulier, l'extension à l'ensemble de la France du système d'alerte des crues, qui fonctionne déjà de façon fort satisfaisante dans certaines régions, ainsi qu'on l'a souligné tout à l'heure.

En matière d'inondation, les grands programmes ne doivent d'ailleurs pas être jugés au seul regard du budget annuel. Ainsi, la construction des grands barrages est-elle prévue par le IX^e Plan : sont inscrits au programme prioritaire d'exécution n° 12 les crédits nécessaires pour achever le barrage « Aube » dans le bassin de la Seine, pour lancer les études des sites d'implantation des futurs barrages de la Loire, pour entreprendre l'un des trois ouvrages prévus sur ce fleuve, et pour doubler l'effort engagé en matière d'ouvrages de protection.

Mais poser la question de la sécurité de l'environnement, c'est poser aussi celle de la pollution atmosphérique sous toutes ses formes. Certains d'entre vous ont soulevé un problème qui concerne aujourd'hui nombre de pays dans le monde, celui des pluies acides. J'en ai discuté récemment aux Etats-Unis avec les responsables américains de l'environnement. Les Etats-Unis et la France sont à peu près dans la même situation, c'est-à-dire que, jusqu'à présent, ils sont peu atteints par les pluies acides, mais ils n'en sont pas moins, comme d'autres pays, responsables, puisque cette pollution a pour origine l'anhydride sulfureux et les oxydes d'azote rejetés par les installations de combustion et par les véhicules sur leur territoire respectif. Ce n'est pas parce que, heureusement, notre territoire est épargné en grande partie — à la fois grâce aux vents qui sont porteurs vers le Nord et l'Est et à la forte teneur en calcaire de notre sol — que nous devons nous désintéresser de ce problème. La pollution est sans aucun doute une affaire qui dépasse les frontières hexagonales.

Quelle attitude devons-nous donc avoir à l'égard des installations de combustion ? Je vous confirme qu'un procédé de désulfuration fonctionnera sur le nouveau groupe de la centrale thermique de Gardanne dès sa mise en service, fin 1984. En outre, des négociations sont en cours, à l'heure actuelle, pour réduire d'ici à 1990 les émissions globales de SO₂. Je ne peux préjuger des résultats de ces négociations internationales, puisque certains pays veulent une réduction d'au moins 30 p. 100 alors que d'autres sont réticents. Pour sa part, la France serait même prête à aller au-delà de ce pourcentage de 30 p. 100.

Reste une autre cause importante de la pollution atmosphérique : l'automobile. J'ai reçu, en juillet dernier, un rapport du professeur Roussel sur la pollution atmosphérique dans le centre des villes. Nous l'avons transmis à tous les ministères concernés, et la presse s'en est fait l'écho. Je suis très sensible à la question de la teneur en plomb de l'essence. Mais il faut savoir que cette question ne peut être réglée dans un seul pays à la fois ; il est indispensable qu'elle soit prise en compte par tous les pays européens et que le taux de teneur en plomb soit à peu près identique dans chaque pays.

M. Antoine Gissinger. L'Allemagne ne veut rien entendre !

Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat. Au contraire, l'Allemagne fédérale, comme les autres pays, a accepté la proposition que j'ai faite lors du dernier conseil des ministres européens, tendant à l'adoption, en avril prochain, d'une résolution commune sur l'abaissement du taux de plomb dans l'essence.

En la matière, il ne serait de pire politique que celle de Gribouille : elle aboutirait à construire des automobiles qui ne pourraient passer les frontières ou être vendues à l'étranger. C'est pourquoi la France a pris l'initiative d'une politique commune.

Mais si la question de la teneur en plomb est importante, c'est aussi parce que la réduction de cette teneur permettrait l'utilisation de pots d'échappement catalytiques, donc l'élimination d'autres pollutions qui se joignent à celles des combustions pour provoquer des pluies acides. Il est donc essentiel d'aller de l'avant afin de résoudre le problème de la pollution atmosphérique causée par l'automobile. Et c'est à quoi je m'emploierai pendant les six mois de présidence française de la Communauté européenne.

M. Georges Mesmin et M. Antoine Gissinger. Très bien !

Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat. Toujours en ce qui concerne la sécurité, le problème des déchets nous préoccupait dès avant Seveso, mais c'est l'affaire des fûts de dioxine qui a montré les failles de la réglementation, tant française qu'europpéenne.

C'est pourquoi, nous avons réuni un groupe d'études, présidé par M. Servant, qui rendra ses conclusions au mois de décembre. Il fera des propositions en matière de stockage, de transport

et d'élimination des déchets dangereux. Nous espérons même dépasser ces questions, pour aboutir au recyclage de la plus grande quantité possible de déchets.

L'enseignement de cette affaire d'élimination des déchets toxiques a été tiré par le conseil des ministres du 11 mai, qui a décidé, sur ma proposition, de favoriser l'information, ouverte et contradictoire, des riverains des installations, d'agir pour l'amélioration des dispositions communautaires — aussi ai-je proposé à la Communauté, en juin dernier, un texte sur cette question ; et je pense que nous pourrions encore aller de l'avant au cours du semestre prochain — et d'engager une réflexion conjointe avec les industriels, les syndicats et les associations.

J'aurais souhaité inscrire la création du centre d'analyses des risques technologiques au budget de 1984. Cependant, je compte en proposer le lancement à titre expérimental, en 1984, sur les crédits du Fonds interministériel pour la qualité de la vie, et j'en espère le financement permanent à partir de 1985.

La deuxième priorité de mon secrétariat d'Etat concerne la qualité de la vie quotidienne.

J'ai entendu déplorer la diminution des crédits affectés aux parcs régionaux. Mais, s'ils sont régionaux, c'est que l'initiative et la responsabilité sont régionales. Aussi n'est-il pas illogique que l'Etat, qui a fait naître les parcs régionaux il y a quinze ans et qui les a soutenus depuis, s'oriente vers un autre type de collaboration avec eux. Ainsi les contrats de plan Etat-régions permettent-ils en fait d'espérer que les moyens mis à la disposition des parcs régionaux seront cette année encore maintenus, tous financements d'Etat confondus.

Certes, l'institution de la dotation globale d'équipement se traduit par une baisse de 7,6 millions de francs des crédits destinés aux actions dans les zones périphériques des parcs, mais j'espère que les départements mèneront une bonne politique en la matière.

En tout cas, j'ai la volonté de maintenir, en 1984, le financement à son niveau de l'an dernier, mais en suivant les voies nouvelles tracées par le rapport Pisani. A cet égard, je tiens à mon tour à rendre hommage à M. Edgar Pisani, dont le rapport nous a permis de définir les lignes d'une nouvelle politique en matière d'espaces naturels. Ceux-ci doivent être considérés non plus comme des sanctuaires tabous mais, de plus en plus, comme des espaces reliés les uns aux autres.

Il ne s'agit pas d'opposer une protection religieuse de l'espace naturel à un désir de commercialisation. Toutefois il ne s'agit pas d'accéder aux demandes des élus municipaux qui souhaitent que l'on sacrifie tel ou tel bout d'un parc naturel pour installer des remontées mécaniques ou des unités touristiques — et combien de fois me suis-je heurtée à de telles demandes en sept mois d'exercice ! Je tiens à affirmer ici que la protection de la nature passe avant ce type de commercialisation.

M. Robert de Caumont. Très bien !

Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat. En revanche, les espaces protégés ne doivent pas être uniquement pour les marmottes, les bouquetins ou les oiseaux rares, mais également pour les hommes. Ils doivent être ouverts à tous. Cessons d'opposer, comme s'ils étaient incompatibles, les loisirs du plus grand nombre et la protection de la nature ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

S'agissant du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, qui me tient particulièrement à cœur, je suis décidée à tenter de trouver pour lui des moyens nouveaux, fût-ce hors budget.

Mais la qualité de la vie, c'est aussi la vie dans les entreprises, ces espaces de la vie quotidienne dont le Président de la République disait, lors de son discours au Mont Saint-Michel, qu'il était de notre devoir d'en améliorer la qualité, parce que c'est l'une des injustices les plus flagrantes que celle qui permet à certains d'avoir toujours des espaces de loisirs, de récréation ou de vie, qui sont des espaces protégés, tandis que d'autres doivent connaître la seule alternance entre la banlieue et l'usine.

La protection de l'environnement et l'amélioration des conditions de travail sont donc liées. Je suis bien d'accord avec M. Porelli : il est nécessaire de « responsabiliser » les industriels sur les questions de pollution industrielle et de récupération des déchets, en leur parlant un langage clair, sans hostilité ni complaisance, mais aussi en sanctionnant sévèrement ceux qui commettent des infractions — et vous savez que nous n'avons pas ménagé les responsables dans l'affaire de Seveso.

Il convient d'améliorer l'articulation entre les services de l'environnement et ceux de la justice. Je proposerai d'ailleurs au Parlement de renforcer les sanctions pénales prévues par la loi sur les installations classées.

Autre priorité : le développement d'actions économiques compatibles avec les exigences de l'environnement.

Tel était le fondement même de la communication que j'avais présentée au conseil des ministres le 12 octobre dernier. A cet égard, j'avais choisi trois exemples pour montrer quelle pouvait être l'action de l'environnement en faveur d'un autre type de développement économique. J'avais parlé de l'assainissement, du recyclage des vieux papiers et de ce que nous appelons, dans notre jargon, les créations « emploi-environnement », c'est-à-dire les créations d'emplois liés à l'environnement.

Pour l'assainissement, je puis vous l'annoncer d'ores et déjà, les crédits passeront de 4 milliards de francs à 6,5 milliards au cours de l'exécution du IX^e Plan. N'est-ce pas la meilleure démonstration qu'entre écologie et environnement, d'une part, développement économique et industriel, d'autre part, il n'y a pas opposition, comme on l'a prétendu ?

M. Robert de Caumont. Tout à fait !

Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat. Les industries du bâtiment et des travaux publics ont tout à gagner à la création des dix mille emplois directs qui peuvent justement être créés par une politique un peu plus audacieuse en matière d'assainissement, politique absolument nécessaire pour notre pays.

D'ailleurs, au cours de mes voyages à l'étranger, j'ai pu constater que la France n'était pas si mal placée pour la dépollution de l'eau et la récupération des déchets. Dans ce domaine, de petites entreprises françaises très innovantes peuvent être exportatrices. C'est pourquoi j'ai insisté sur l'exemple de l'assainissement pour lequel un effort financier très important sera accompli.

Avec le recyclage des vieux papiers, nous entrons dans un tout autre domaine. Il s'agit là de toutes les actions permettant à une société qui a vécu jusqu'à présent dans le gaspillage d'économiser beaucoup de matières premières et donc de réduire ses importations — il s'agit, en l'occurrence, de celles de notre pays. Sur ce terrain aussi, nous devons développer une politique bien plus ambitieuse.

S'agissant de la création d'emplois liés à l'environnement, je précise que nous avons un contrat de 500 000 francs avec les comités d'expansion.

Financé par le F.I.Q.V., il intéressera un grand nombre de créations d'emplois. Dans quels domaines l'environnement, en tant que tel, et non plus comme incitateur de travaux du genre de l'assainissement, peut-il être créateur d'emplois ? Il peut l'être aux deux bouts de ce que j'appellerai « la chaîne technique ».

D'une part, l'action en faveur de l'environnement peut maintenir des emplois « au pays », en particulier dans les zones rurales. A cet égard, le souci exprimé par l'un des rapporteurs rejoint parfaitement notre préoccupation. Nous voulons, en effet, que puisse se conserver en milieu rural tout un tissu d'emplois liés au tourisme rural, au débroussaillage des forêts ou au curage des rivières, par exemple. L'objectif est de retenir sur place le plus de personnes possibles et d'attirer des jeunes qui n'aspirent qu'à retrouver le contact avec la vie rurale.

D'autre part, à l'autre bout de la chaîne, l'environnement est aussi créateur d'emplois dans des industries se consacrant à des techniques de pointe très innovantes : métrologie, technologies « propres », en particulier où nous devons développer énormément les études et les recherches.

Les crédits affectés ne sont pas suffisants, m'a-t-on objecté : effectivement, ceux qui sont affectés aux études générales ont subi une diminution due à l'effort de rigueur budgétaire, mais aussi à des transferts sur des chapitres d'études techniques, plus spécialisés. Ici se pose donc un problème de lecture de ce projet de budget. Je tiens surtout à souligner que, loin de s'effondrer, les autorisations de programme attribuées à la recherche scientifique et technique, en matière d'environnement, progressent de 65 p. 100, tandis que les crédits de paiement connaissent un accroissement de 68,24 p. 100.

J'insiste donc sur la nécessité de faire perdre aujourd'hui à l'action en faveur de l'environnement la réputation qu'elle a traitée trop longtemps. Peut-être est-ce la faute de certains groupes, je veux bien le croire, si l'image de cette action a pris un caractère quelque peu passiviste ? Ce serait la défense d'une nature toujours opposée aux grands progrès industriels et agricoles du moment ! Or, nous le savons bien maintenant, nous avons au contraire la charge de la gestion du futur et du long terme.

J'y pense, croyez-moi, lorsque je signe un contrat de « rivière propre » et quand je constate qu'il nous faut abonder les crédits de plusieurs millions de francs à cause des retards accumulés pendant des années, voire des décennies, car nous sommes dans ce domaine en dehors du cadre des changements politiques : nos sociétés ont pollué l'environnement en adoptant un comportement productiviste qui négligeait complètement les problèmes de l'environnement.

Trop longtemps, l'industrie ou l'agriculture, par des apports inconsidérés, ont pollué à outrance. Actuellement, en Bretagne, à cause de certains types d'élevage, ou en raison de l'abondance des nitrates dans le sol, les rivières sont si polluées qu'elles parviennent à polluer la mer elle-même et à tuer toute une partie du rivage. Il nous faut maintenant réparer les dégâts.

Pour éviter d'avoir à reconstruire ce qui a été détruit, il aurait fallu se préoccuper de l'environnement bien avant. J'aurais aimé que la création de mon département ministériel ne remonte pas seulement à onze ans en arrière, et que ce département ait été doté de crédits suffisants ! J'y pense, là encore, quand je dois conclure un contrat de « rivière propre » !

A mon sens, mon secrétariat d'Etat a un caractère hautement économique — j'ai essayé de le montrer à propos de quelques chapitres que j'ai mis en valeur.

M. Robert de Caumont. Très bien !

Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat. En effet, mon département peut inciter à un autre type de croissance respectueux des équilibres mais trop souvent négligé, oublié, au nom « des marges », de la rentabilité maximale ou des profits immédiats, quitte à faire fi du bien-être des hommes ainsi que de la qualité de la vie et de l'environnement.

Voilà les objectifs que j'ai à défendre à partir de l'examen des crédits de ce secrétariat d'Etat. C'est un budget, une gestion, certes, mais beaucoup plus encore : par delà, c'est toute une philosophie de notre existence collective, toute une politique. J'espère qu'il y aura bientôt au Gouvernement, non pas seulement un secrétaire d'Etat à l'environnement, mais autant de « ministres de l'environnement » que de ministres : nous aurons alors, si nous ne l'avons déjà, un Gouvernement soucieux dans son ensemble des problèmes de l'environnement.

De même, je souhaite que les députés soient, eux aussi, même dans l'exercice de leurs responsabilités locales, de fervents défenseurs de l'environnement. (Sourires.)

M. Serge Charles. Ils le sont !

M. Guy Malandain. C'est déjà le cas !

Plusieurs députés socialistes. Exactement.

M. Robert de Caumont. C'est en bonne voie du moins. (Sourires.)

Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat. J'espère que dans les associations qui se consacrent à l'environnement et dans toute la population, de plus en plus sensible à ces problèmes, nous aurons toujours plus de militants de l'environnement.

Il y a dix ou quinze ans, ces militants étaient des pionniers : aujourd'hui, ils modèrent l'opinion. C'est grâce à eux, et j'en suis heureuse, que l'environnement est enfin considéré comme un des problèmes essentiels de notre pays ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Les groupes interviendront dans l'ordre suivant : groupe du rassemblement pour la République, groupe socialiste.

Je rappelle que l'auteur de chaque question dispose de deux minutes.

Pour le groupe R.P.R., la parole est à M. Weisenhorn.

M. Pierre Weisenhorn. Madame le secrétaire d'Etat chargé de l'environnement et de la qualité de la vie, les crédits de votre secrétariat d'Etat représentent moins de un pour mille du budget de la France : avec 751 millions de francs, en francs courants, il apparaît que votre projet de budget porte la lanterne rouge. Je le regrette.

Pour la protection de la nature, les crédits d'étude diminuent de 25 p. 100 au chapitre 34-50, alors que la construction des grands barrages, qui n'ont pas de vocation spécifique pour la protection de l'environnement, continue de figurer au chapitre 67-10.

Tel est l'avis des fédérations nationales écologistes. Avec très peu d'argent, il faut donc aller à l'essentiel.

Je vous poserai plusieurs questions à cet égard.

La contamination de l'eau par les produits azotés et le phosphore est préoccupante. La France, condamnée régulièrement à ce titre par les instances européennes, va-t-elle accentuer son retard en 1984 dans l'installation des stations d'épuration ?

S'agissant de la pollution du Rhin, vous avez annoncé que des enquêtes publiques, associant la population à travers ses élus et ses associations, seront conduites par votre ministère, avant toute injection en sous-sol profond. Pouvez-vous nous expliquer brièvement le déroulement de ces enquêtes dans le temps, à un moment où toutes les municipalités concernées et toutes les associations s'opposent aux essais sismiques prévus le long du Rhin ?

Allez-vous demander une étude d'impact sur la Moselle, un des affluents du Rhin, qui véhicule couramment 800 milligrammes de sel par litre, soit quatre fois plus que le seuil fixé

par les normes européennes ? Le sel en cause, le chlorure de calcium, beaucoup plus gênant que le chlorure de sodium, provoque une pollution dont les dommages représentent plusieurs milliards de centimes chaque année.

Allez-vous, enfin, mettre à l'étude le bassin de régulation des saumures que des élus hollandais et moi-même vous proposons afin de retenir en période de bas étiage du Rhin le maximum de sel, et de ne le lâcher qu'en périodes de hautes eaux, ce qui permettrait de ménager l'horticulture et la qualité des eaux de consommation de la Hollande ? (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat chargé de l'environnement et de la qualité de la vie.

Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, à plusieurs reprises, nous avons eu l'occasion de discuter des questions relatives au Rhin et à la Moselle.

Vous venez de parler de la contamination de l'eau par les produits azotés et le phosphore. Une menace sérieuse pèse, il est vrai, sur les eaux, en particulier sur les eaux souterraines, dans certaines régions. Le niveau général de la pollution des rivières par l'azote et le phosphore a tendance à augmenter. Une action a été engagée contre les sources ponctuelles de pollution, faciles à localiser — les villes, les mines, les élevages, par exemple — grâce à l'institution, en 1982, d'une redevance « azote et phosphore ».

Pour ce qui est de la pollution diffuse par les engrais, une action est engagée en collaboration avec le ministre de l'agriculture, auprès des agriculteurs, sur tout le territoire, pour favoriser un usage plus rationnel des engrais : ceux-ci, lorsqu'ils se perdent dans les rivières ou dans les nappes, sont perdus aussi pour l'agriculteur ! L'agriculture et l'environnement ont donc tout à gagner à un usage modéré des nitrates. De même, depuis cette année, l'institution de périmètres de protection autour des captages est encouragée par le secrétariat d'Etat à l'environnement et par les agences de bassin. Enfin, une mission conjointe des ministères de l'agriculture et de l'environnement sera mise en place avant la fin de l'année pour animer l'ensemble de ces actions.

J'en viens à la pollution du Rhin. Naguère, lors de la discussion sur la Convention de Bonn, j'ai précisé que les études complémentaires réclamées par les experts avant de donner un avis définitif sur le projet d'injection devraient se prolonger jusqu'à la fin du premier semestre de 1984. Par conséquent, nous n'attendons le rapport que pour la fin de l'année 1984.

C'est alors seulement que la concertation avec les élus et les associations pourra reprendre, sur la base des résultats des études.

S'agissant de la Moselle, il est vrai que les teneurs en chlorure de ses eaux sont trop élevées, plus élevées que dans le Rhin. Des efforts ont déjà été accomplis par la Soudière de Lorraine — je pense notamment au bassin de régulation. D'autres mesures doivent encore être prises. Elles concernent la réalisation d'injections qui ont fait l'objet de premiers essais ; néanmoins, les essais n'ont pas été poursuivis, car il fallait attendre les résultats d'expertises engagées en Alsace.

Enfin, vous avez parlé du bassin de régulation des saumures sur le Rhin. Les autorités néerlandaises, consultées dans le cadre de la commission internationale du Rhin, ont indiqué qu'elles ne pouvaient se satisfaire pour l'instant de cette solution. Or les problèmes de l'environnement, en particulier celui-là, ne sont pas séparés par les frontières ! Nous ne pouvons pas travailler à améliorer l'environnement en France et, en même temps, nous bander les yeux pour ne pas voir les difficultés des pays voisins. Il est normal que nous les traitions aussi, en essayant de collaborer à la dépollution des rivières qui vont au-delà de nos frontières.

M. le président. La parole est à M. Gissingier.

M. Antoine Gissingier. La nappe phréatique d'Alsace, la plus importante nappe d'Europe, est sous surveillance constante.

Actuellement le teneur en chlorures a tendance à décroître, mais il semblerait que les nitrates soient devenus les principaux facteurs de la dégradation de la qualité des eaux de la nappe : ils affecteraient maintenant 73 p. 100 des points sur lesquels des prélèvements ont été opérés. La teneur moyenne se serait élevée de neuf milligrammes par litre en 1971-1972 à 19,5 milligrammes en 1980. Elle a donc plus que doublé. Or, en 1985, la norme européenne à respecter serait de cinquante milligrammes.

La pollution par les nitrates pose un grave problème de santé publique, car les nitrates peuvent se transformer dans les organismes vivants en nitrite, produit dangereux pour la santé. Quelles sont les mesures à l'étude pour protéger notre nappe phréatique et, d'une manière générale, les captages d'eau, contre le danger des nitrates ?

Quant aux « pluies acides », dont vous avez de parler, elles préoccupent en particulier les élus d'Alsace, car les forêts vosgiennes commencent à être atteintes par ce mal qu'on appelle *Wa'dsterben*. Des enquêtes récentes réalisées en Allemagne, il ressort que 8 à 10 p. 100 des arbres sont atteints, surtout les jeunes arbres, de quinze à vingt ans. Quelles dispositions relevant de la politique nationale ou internationale, comptez-vous prendre, madame le secrétaire d'Etat, en la matière ?

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, je vous répondrai brièvement, car votre première question recoupe celle de M. Weisenhorn, et je pense avoir déjà répondu à la seconde.

D'abord, vous vous êtes inquiété à juste titre de la qualité de la nappe phréatique en Alsace. Mais, d'une manière générale — variable, cependant, selon la nature des terrains — il y a lieu de craindre pour toutes les nappes phréatiques qui, en effet, sont atteintes un peu partout en France par les nitrates. Le danger est plus grand lorsque les eaux souterraines traversent des calcaires. Les eaux issues des terrains calcaires sont mal contrôlées.

Une convention a été passée avec les services de l'agriculture pour réduire la teneur en nitrate des engrais, voire pour tenter de limiter l'utilisation des nitrates. Il importe de poursuivre l'action en ce sens. En outre, des travaux de pointe ont été engagés : ainsi, il y a quelques mois, j'ai inauguré dans la région parisienne une usine de dénitrification de la nappe phréatique. Espérons qu'il ne sera pas nécessaire d'installer de telles entreprises sur tout notre territoire !

Pour votre région, attachée à certaines recherches dans le domaine de la géothermie, et du thermalisme, la qualité de l'eau est une question très importante. Je vous remercie donc d'avoir souligné ce problème sur lequel je pense avoir déjà donné des orientations.

S'agissant des pluies acides, la région des Vosges est voisine de la partie du nord de l'Europe qui risque d'être touchée.

Pour l'instant, nous ne disposons que de constats contradictoires sur les atteintes en France. Mais peu importe, serais-je presque tentée de dire : à l'évidence, si nous laissons s'aggraver la pollution atmosphérique dans les années à venir, des régions aujourd'hui peu touchées le seront à terme.

Vous avez donc eu raison de vous inquiéter à ce sujet. L'action à entreprendre sera de grande ampleur, concernant les produits de combustion, les entreprises et la pollution automobile en particulier. Toutes ces opérations-là — j'ai essayé de les détailler tout à l'heure — nous devons les conduire avec courage. En même temps, il nous faudra passer des conventions en Europe pour parvenir à une action convergente de l'ensemble des pays européens.

Tel est le sens de plusieurs de nos interventions au sein de la Communauté européenne et à Genève avec toutes les nations européennes afin d'obtenir un abaissement du taux de pollution. J'ai cité précédemment le taux de 30 p. 100 : cela représenterait déjà un progrès notable qui permettrait de limiter le phénomène des pluies acides et donc l'ampleur des dégâts.

M. le président. La parole est à M. Charles.

M. Serge Charles. Madame le secrétaire d'Etat, c'est une réflexion générale que je voudrais porter à votre connaissance.

La discussion du budget de votre ministère est, pour les parlementaires, l'occasion d'évaluer l'efficacité du département que vous dirigez et, par là-même, sa crédibilité.

Bien entendu, ce n'est pas votre personne qui est en cause mais la conception structurelle retenue voici quelques mois.

Depuis 1971, il est peu de ministères qui aient subi autant d'évolutions, chacune d'entre elles se rattachant à un choix organique différent.

Ainsi, de 1971 à 1973, on a plutôt retenu la technique consistant à insérer au sein de l'exécutif une structure d'impulsion, d'incitation, destinée à être, j'allais dire : la mauvaise conscience des ministères dits « aménageurs ».

De 1973 à 1978, on eut recours au procédé plus classique de la coordination qui, elle aussi, ne peut donner que ce qu'elle a. C'est qu'en réalité ce mécanisme ne permet pas au département chargé de l'environnement et de la qualité de la vie de s'opposer, en toute hypothèse, aux décisions dont les conséquences pourraient être néfastes et irréversibles.

Enfin, une solution audacieuse fut tentée en 1978 : celle du regroupement de l'environnement et de l'équipement sous l'égide d'un même ministre. Mais l'expérience fut de courte durée, comme vous le savez.

Aujourd'hui, que constate-t-on ? Le ministère de l'environnement a disparu pour la première fois depuis son origine et est remplacé par un secrétariat d'Etat.

En vérité, cette nouveauté, qui ressemble à un déclassement, a'avère le signe d'une triple faiblesse dont me paraît souffrir votre département.

Premièrement, se pose le problème de votre place « secondaire » dans la hiérarchie ministérielle qui ne peut vous permettre de parler haut en faveur de la cause que vous défendez.

Deuxièmement, cette année, comme l'année dernière, on regrettera que le volume de vos crédits ne soit que la traduction financière de l'affaiblissement de votre rôle au sein de l'exécutif.

Enfin, si les techniques de l'incitation, de la coordination, du regroupement présentaient des défauts — nous en sommes conscients — elles avaient également des avantages et, tout au moins, elles reposaient sur une conception déterminée de la fonction ministérielle que vous occupez.

M. Robert de Caumont et M. Michel Sapin. La question !

M. Serge Charles. Je puis utiliser mes deux minutes comme je l'entends !

M. Michel Sapin. Vous les avez dépassées !

M. le président. Mon cher collègue, vous les avez en effet dépassées et je vous prie de conclure.

M. Serge Charles. Mais avant qu'elles soient dépassées, j'ai été interrompu, monsieur le président. (Rires.)

Qu'en est-il, donc, de ce secrétariat d'Etat ?

Pouvez-vous nous assurer être en mesure d'imposer la prise en considération des impératifs de l'environnement au sein du processus de décision politique et administrative ?

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat. Je ne sais, monsieur le président, si vous m'accorderez suffisamment d'heures pour répondre à la vaste question qui vient de m'être posée ! (Sourires.)

Il est certain que, depuis sa création, il y a douze ans maintenant, ce ministère, devenu secrétariat d'Etat, a vu ses frontières modifiées au rythme des changements ministériels. Cela signifie simplement que sa nature touche à ce qu'on pourrait appeler une « transversalité » de l'environnement.

Je veux dire par là que l'environnement touche un peu à tout. Dans l'agriculture, nous venons de le dire à propos des nitrates, il faut s'en préoccuper sous peine de porter de graves atteintes à la nature. Dans l'industrie, n'en parlons pas. Dans l'aménagement du territoire, bien sûr. La mer et le littoral, cela nous concerne aussi. La forêt, également. Vraiment, il est peu de domaines sans interface avec notre secrétariat d'Etat.

Alors, faut-il un grand ministère de l'environnement qui coifferait tous les autres ? J'ai proposé un jour en conseil des ministres à mon collègue de l'agriculture de devenir un secrétaire d'Etat sous la tutelle de mon ministère. Cette proposition n'est pas allée plus loin ! (Sourires.)

Au vrai, pour moi, elle n'est pas très importante, la question de la place de mon poste dans la hiérarchie — encore que je ne sache pas très bien de quelle hiérarchie vous parlez : s'agit-il d'ordre protocolaire ou d'un autre ordre ? A ce propos, je citerai volontiers mes camarades de Lip, naguère : la hiérarchie, quelquefois, c'est comme les étagères : plus c'est haut, et moins ça sert ! (Sourires.)

Je vous demande de juger le secrétariat à l'environnement non pas en considération d'un ordre hiérarchique ou protocolaire, mais sur ses actes. Je vous demande de dire si, oui ou non, nous faisons un certain nombre de choses, si nous progressons dans la dépollution des eaux, dans la lutte contre la pollution atmosphérique, dans tous les autres domaines que j'ai — trop rapidement — évoqués.

M. Pierre Weisenhorn. Vous ne faites pas assez en Alsace !

Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat. C'est aux résultats qu'on juge un travail et non pas sur le rang hiérarchique.

M. Robert de Caumont et M. Dominique Dupilat. Très bien !

Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat. Pour ma part, je ne crois pas qu'il soit important d'avoir telle étiquette pour pouvoir travailler.

Le secrétariat d'Etat, tel qu'il a été constitué — et beaucoup de ministères sont devenus des secrétariats d'Etat lors du dernier remaniement ministériel — a conservé toutes les prérogatives ; je dirai même qu'il aurait tendance à accroître ses pouvoirs. L'important, c'est la réalité, les actions que nous menons, les résultats que vous pourrez constater. Je vous demande de bien vouloir nous juger sur ces résultats et sur notre efficacité plutôt qu'en raison du rang de mon département. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Serge Charles. Et votre budget ? On ne vous donne pas de crédits !

M. le président. La parole est à M. Nungesser.

M. Roland Nungesser. Madame le secrétaire d'Etat, ma question concerne moins les aspects budgétaires de la politique de l'environnement et de la qualité de la vie que le renforcement du dispositif juridique qu'appelle la protection de la nature et en particulier celle des animaux.

Le groupe d'études de défense des animaux qu'animaît jadis dans cette assemblée Mme Thome-Patenôtre avait élaboré une charte de l'animal, dont des dispositions avaient été insérées sous forme d'amendements dans un projet dont j'étais le rapporteur et qui allait devenir la loi de 1976 sur la protection de la nature.

Il faut cependant aller encore plus loin, et compléter cette loi, soit par d'autres dispositions législatives, soit par des mesures réglementaires, pour combattre des faits très répréhensibles et encore trop fréquents.

Je voudrais vous faire quatre suggestions.

Premièrement, je vous propose de regrouper l'article 276 du code rural, qui vise les mauvais traitements envers les animaux, et l'article 453 qui punit les actes de cruauté. Nous avons noté en effet que des actes qui relèvent incontestablement de la cruauté ne sont punis que de sanctions très légères et nullement dissuasives dans la mesure où ils sont ramenés pudiquement à l'appellation de mauvais traitements.

Deuxièmement, quelles mesures complex-vous prendre pour moraliser les importations? Vous avez vous-même rappelé le scandaleux trafic que constituent ces importations d'animaux vivants, capturés et transportés dans des conditions si détestables que la plupart périssent.

Troisièmement, envisagez-vous de mieux réglementer et contrôler les refuges et établissements d'accueil des animaux? A ce sujet, retenez-vous le principe d'une mesure telle que l'immatriculation obligatoire par tatouage pour les chiens, qui constituerait un des moyens les plus efficaces non seulement pour remédier aux pertes d'animaux mais pour lutter contre tous les trafics, vols et abandons?

Enfin, envisagez-vous d'intervenir auprès de votre collègue de la justice pour que soient appliquées avec plus d'efficacité les dispositions existantes, par exemple celles qui sanctionnent les innombrables et scandaleux abandons d'animaux à la veille des vacances? Le deuxième alinéa de l'article 13 de la loi de 1976 assimile ces abandons à des actes de cruauté sévèrement punissables. Il conviendrait d'inciter les tribunaux à appliquer avec une certaine rigueur ces dispositions.

Telles sont les suggestions que je voulais vous faire, en vue de vous permettre de renforcer les moyens de protection des animaux sans qu'il soit nécessaire pour autant de peser sur les crédits de votre ministère.

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, la défense des animaux et notamment des animaux domestiques que vous venez d'évoquer est pour une bonne part de la compétence du ministre de l'Agriculture. Ce rattachement fait peut-être partie des bizarreries qui ont, tout à l'heure, été soulignées, mais c'est ainsi. Je ne saurais donc répondre à toutes vos questions sur ce point. Votre première suggestion, cependant, me paraît très intéressante et je la soumettrai à mon collègue.

Quant à la deuxième, relative aux importations d'animaux et de dépouilles, je vous rappelle que nous appliquons la convention de Washington, et que nous le faisons de manière exemplaire — du moins est-ce l'avis de la fédération française des sociétés protectrices de la nature qui a récemment réuni une conférence de presse, édité une brochure et qui mène une campagne d'information à ce sujet.

Subsistent des tentatives de fraude ou de trafic. Nous essayons de les réprimer. Nous pouvons, je crois, à ce propos, rendre hommage aux douaniers pour le travail qu'ils accomplissent en ce domaine.

Malheureusement, je dois dire que cette convention n'est pas appliquée dans tous les pays.

En tout cas, je pense pouvoir vous renvoyer au travail assez remarquable réalisé conjointement par mon secrétariat d'Etat et la fédération française des sociétés protectrices de la nature.

Sur les autres questions, je ne peux, à titre personnel, qu'approuver vos déclarations mais en vous recommandant, encore une fois, de les transmettre à mon collègue ministre de l'Agriculture.

M. Roland Nungesser. Je pensais que vous le feriez, compte tenu de ce que vous venez de répondre!

Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat. Je le ferai bien volontiers.

M. le président. Nous allons maintenant passer aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Dupilet, pour deux minutes.

M. Dominique Dupilet. Depuis quelques années, madame le secrétaire d'Etat, de nouvelles habitudes de travail se sont instaurées entre vos services et les régions.

L'expérience des parcs naturels régionaux, les actions importantes menées par certaines régions dans le domaine de la protection, de l'aménagement et de la gestion des espaces naturels les plus précieux sont aujourd'hui mieux reconnues parce que le dialogue qui s'est établi avec votre secrétariat d'Etat est plus ouvert, et surtout plus respectueux des caractéristiques régionales.

Les conclusions du groupe de travail que présidait Edgard Pisani et auxquelles vous avez fait allusion tout à l'heure ouvrent de nouvelles perspectives. Cependant, des questions subsistent. L'une concerne les crédits consacrés aux parcs régionaux, mais vous y avez déjà répondu; une autre a trait au souci de faire partager votre volonté de dialogue à ceux de vos collègues dont on ne peut nier les compétences en matière d'environnement. En effet, le projet de budget de l'environnement concerne d'autres départements ministériels, ce qui nécessite une coordination des actions et des moyens. Je pense notamment au secrétariat d'Etat chargé de l'Agriculture et de la Forêt, qui gère sans doute l'un des plus importants patrimoines d'espaces de nature et de loisirs, puisque la forêt couvre une partie non négligeable du territoire national.

Or, les réflexions sur la forêt me paraissent trop exclusivement tournées vers la production de bois. Il est vrai que cette production est essentielle pour l'équilibre de notre balance de paiements, mais nos équilibres naturels sont tout aussi essentiels et doivent être pris en compte.

Les responsables de la forêt ont souvent tendance à considérer cette dernière comme leur domaine réservé...

M. Robert de Caumont. C'est vrai!

M. Dominique Dupilet. ... et à refuser aux collectivités locales et aux associations la possibilité de participer réellement aux choix et aux décisions. Comment comptez-vous donc les conduire à participer au dialogue que vous avez ouvert et aux politiques régionales que nous nous efforçons ensemble de mettre en place? (Très bien! sur plusieurs bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est Mme le secrétaire d'Etat.

Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, la coordination entre mon secrétariat d'Etat et celui qui est chargé de l'Agriculture et de la Forêt est évidemment nécessaire parce que mes services ne peuvent se désintéresser d'un milieu naturel qui couvre 27 p. 100 du territoire national.

Aussi tous les moyens sont mis en œuvre pour assurer une meilleure coordination. Il en va ainsi des chasses au grand gibier, des décisions de déboisement, puisqu'un déséquilibre pourrait porter atteinte à des zones fragiles, de la prévention des incendies de forêt et de l'élaboration de l'avant-projet de loi tant sur la forêt que sur la partie forestière des espaces protégés au titre des sites ou de la protection de la nature. Sur ce point, l'Office national des forêts assure souvent la gestion de terrains classés en réserves naturelles ou acquis par le conservatoire du littoral. Aussi, depuis peu, des conventions sont établies entre l'Office national des forêts et le secrétariat d'Etat.

En ce qui concerne les rapports entre les collectivités territoriales et leurs espaces naturels, y compris la forêt, nous souhaitons, comme le conseillait M. Pisani, que soit dessiné, avec les partenaires locaux, un réseau d'espaces naturels nationaux, régionaux ou locaux qui concilie les objectifs de production, de protection et d'accueil.

Ce travail est commencé et il doit permettre une meilleure intégration de tous ces espaces dans une politique de défense de l'environnement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à Mme Nevoux.

Mme Paulette Nevoux. Ma question, madame le secrétaire d'Etat, concerne de nombreux habitants de ma circonscription, riverains de l'aéroport d'Orly, puisqu'elle a trait aux nuisances aériennes, et plus précisément à la délimitation des zones de bruit aux abords des aéroports.

Cette délimitation détermine en effet la répartition des aides financières en faveur de l'insonorisation des zones d'habitation. Tracée arbitrairement par les précédents gouvernements, elle n'a malheureusement pas fait l'objet de révision, bien que le trafic, les caractéristiques et les performances des avions aient considérablement évolué ces dernières années.

Ainsi, parmi les nombreux exemples que je tiens à votre disposition, je citerai celui d'une habitante de Villeneuve-le-Roi dont le logement n'est pas considéré comme intégré dans

une zone de bruit et qui ne bénéficie donc pas d'une indemnisation. Or le toit de sa villa a été soufflé, par trois fois, par le passage d'un avion. Que faire ?

J'avais invité votre prédécesseur, M. Crépeau — qui s'est rendu à mon invitation — à venir constater, pendant quelques heures, ce que vivent les populations habitant sur le passage des avions. Si cela vous intéresse, je vous convierai également très volontiers, madame le secrétaire d'Etat !

Une autre habitante de Villeneuve-le-Roi, dont le logement se trouve à une cinquantaine de mètres de la zone délimitée de bruit et qui subit, de ce fait, des nuisances considérables, ne peut davantage prétendre à cette indemnisation, en dépit des travaux qu'elle a été contrainte d'entreprendre dans sa maison.

Le Gouvernement a-t-il engagé une réflexion sur cette redéfinition des zones de bruit et envisage-t-il sérieusement l'extension de ces zones ? Un accord devrait être recherché avec les élus concernés, les associations de défense, les riverains, qui sont très actifs, vous l'imaginez bien, sur des questions de ce genre, afin de tenir compte de certaines données locales et de l'intensification des nuisances aériennes.

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat. Madame le député, je suis heureuse que vous me posiez cette question, car elle va me donner l'occasion d'aborder les problèmes relatifs au bruit dont je n'ai pas traité suffisamment dans mon exposé général.

Il s'agit pourtant d'un domaine dans lequel le secrétariat d'Etat à l'environnement et à la qualité de la vie fait porter son action. Il a notamment organisé des campagnes d'information du public pour lutter contre les bruits de voisinage et contre un certain nombre de bruits qui dépendent du comportement de chacun d'entre nous. Il prend également des mesures pour tenter de réduire les bruits à la source — par exemple par des travaux d'isolation des logements — lorsque celle-ci peut être aisément décelée. Tel est le cas lorsque le bruit est dû à une entreprise ou à un mode moderne de transport ; je pense, en particulier, aux avions, puisque vous avez évoqué ce phénomène.

En ce qui concerne la définition des zones de bruit autour des aéroports sur laquelle vous m'avez plus précisément interrogée, je peux vous indiquer que des mesures ont été prises au cours du conseil des ministres du 2 mars 1983, notamment pour la révision, après enquête publique, de tous les plans d'exposition au bruit dans un délai de trois ans, et pour la création, dans les zones voisines des aéroports, de commissions consultatives d'environnement. Une circulaire datée du 29 août 1983 permet désormais de créer ces commissions, ce qui donne aux habitants concernés — ceux qui supportent les nuisances que vous venez de décrire — la possibilité de travailler dans ces instances de concertation par l'intermédiaire des élus représentatifs et des responsables d'associations, notamment pour étudier les plans d'exposition au bruit.

Ces dispositions vaudront tant pour les aéroports militaires que pour les grands aéroports de la région parisienne, Orly, Roissy et Le Bourget. J'ai demandé que l'on accélère les travaux en ce qui les concerne, car il est indéniable qu'ils sont à l'origine de nuisances extrêmement importantes ; les quelques cas que vous avez cités sont assez douloureux pour qu'on les prenne en compte.

Par ailleurs un texte de loi est en préparation — dans le cadre de la décentralisation — pour redonner un fondement juridique adéquat aux zones de bruit. A cette occasion, il sera procédé — dans la limite de deux ans et demi, compte tenu de la décision que je viens de rappeler — à une révision des limites des zones de bruit. Il conviendra de trouver un équilibre — il faut que les élus locaux en soient conscients — entre le désir d'urbaniser certaines zones proches d'aéroports, comme à Orly, par exemple, et la nécessité de préserver l'avenir. On ne doit plus construire de nouveaux quartiers où la vie risquerait de devenir à nouveau intolérable. Le retrait des avions les plus bruyants ouvre certes des perspectives favorables mais il ne faut pas que d'autres cheminements de l'urbanisation engendrent de nouveaux problèmes.

Je profite de cette réponse pour indiquer à M. René La Combe qui m'a interrogé tout à l'heure sur le bruit causé par les deux-roues, qu'un texte a été pris au mois de juin 1983 afin d'obliger les fabricants à ne poser sur les deux-roues que des pots d'échappement indémontables. (Très bien ! sur les bancs des socialistes.)

On peut donc espérer que le désir de puissance effréné qui s'exprime à travers le démontage des pots d'échappement trouvera là quelque limitation et que les jeunes qui procèdent à ces manipulations sur leurs deux-roues seront contraints de devenir raisonnables.

Je vous demande de m'excuser, madame le député, si j'ai débordé du cadre de votre question, mais je tenais à répondre de manière plus complète sur cette question relative au bruit.

M. le président. La parole est à Mme Chaigneau.

Mme Colette Chaigneau, M. Hory, député de Mayotte, retenu dans sa circonscription, m'a demandé, madame le secrétaire d'Etat, de vous interroger à sa place.

Les départements et territoires d'outre-mer constituent, par leur situation géographique et par leur potentiel maritime, touristique, halieutique et stratégique, une des chances de la France dans l'avenir. Encore convient-il de protéger les équilibres écologiques qui caractérisent ces milieux insulaires.

Or, un peu partout dans les départements et territoires d'outre-mer, le littoral subit des agressions qui mettent en péril ses équilibres. Ainsi en va-t-il des prélèvements de sable sur les plages de toutes les îles. La presse s'est récemment fait l'écho de l'émotion soulevée aux Antilles par le pillage des plages en vue de l'utilisation du sable pour la construction. De simples mesures d'interdiction de prélèvement, mesures par ailleurs nécessaires, ne peuvent suffire à régler un problème qui trouve son origine dans l'essor de la construction privée et dans la faiblesse persistante des ressources financières de la plupart des habitants, lesquels n'ont pas les moyens de payer des agrégats ou des matériaux de remplacement.

Il convient donc de rechercher, d'une façon plus positive que par l'interdiction, des solutions qui permettent aux habitants des départements et territoires d'outre-mer de satisfaire leur besoin légitime de construction. A cet égard, on peut penser que les moyens du secrétariat d'Etat à l'environnement pourraient être associés à ceux du ministère de l'urbanisme et du logement pour la mise au point — par concassage, par dragage en haute mer, par recherche d'autres matériaux — de nouvelles techniques de construction respectueuses de l'environnement. S'agissant de Mayotte, cette recherche devrait être intégrée dans une étude plus vaste des moyens nécessaires à la protection des équilibres naturels mahorais.

L'urgence de cette étude a été récemment démontrée par une mission du centre d'océanologie de Marseille qui a mis en évidence les graves dangers qui pèsent sur l'écosystème du lagon de Mayotte, un des plus beaux et des plus grands du monde. Si le secrétariat d'Etat à l'environnement décidait de financer l'inventaire des mesures de protection à arrêter d'urgence, son action pourrait être relayée localement par la société d'études, de protection et d'aménagement de la nature à Mayotte — la S. E. P. A. N. A. M. — qu'il conviendrait, dans ce cas, de déclarer d'utilité publique.

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat. Je vous remercie, madame, de vous être fait le porte-parole de votre collègue de Mayotte, mais les problèmes relatifs aux modes de construction, en particulier l'utilisation du sable de la mer, ne relèvent pas directement de mon département. Tout ce qui concerne l'utilisation des produits de la mer dépend soit du ministère de l'industrie soit, pour le sable notamment, du secrétariat d'Etat chargé de la mer. Je ne puis donc répondre directement à cette question, encore qu'elle s'assimile à nombre d'autres auxquelles mon secrétariat d'Etat est quotidiennement confronté.

En ce qui concerne le recours aux matériaux naturels pour la construction, nous connaissons bien, dans l'hexagone, l'utilisation qui est faite des sables et des granulats des rivières, des carrières sèches et nous savons quelles destructions peuvent être occasionnées par le prélèvement inconsidéré de ces matériaux. Je ne connais certes pas très précisément le problème que vous avez évoqué, mais je suppose qu'il est du même ordre et qu'il appelle des solutions de même nature ; je pense notamment à la mise en œuvre d'enquêtes publiques avant de décider de tel ou tel dragage ou de l'ouverture d'une carrière, ainsi qu'à l'obligation de réaménager après prélèvement des matériaux. Les problèmes sont sans doute différents lorsqu'il s'agit du sable de la mer car le réaménagement n'est peut-être pas aussi simple que cela.

Nous connaissons des difficultés semblables en métropole en matière d'atteinte à des systèmes fragiles, comme les dunes, et nous essayons de limiter au maximum l'emprise, par la recherche de matériaux, sur ces territoires fragiles que nous devons absolument conserver. C'est donc dans le même esprit que doit être traitée la question évoquée.

Pour ce qui est plus proche de mes compétences, je peux indiquer à M. Hory que le conservatoire du littoral, placé sous la tutelle de mon secrétariat d'Etat, intervient dans les départements d'outre-mer, sauf à Saint-Pierre-et-Miquelon, car le rapport entre le coût de son intervention et les avantages attendus n'a pas

été jugé suffisamment positif. En revanche, il n'a aucune compétence dans les territoires d'outre-mer. Il convient cependant de souligner que, il y a quelques années, la Polynésie française avait demandé au conservatoire une aide technique pour monter un organisme foncier du même genre.

Pour les départements d'outre-mer, il existe deux conseils de rivage : le conseil de rivage Amériques pour les Antilles et la Guyane et le conseil de rivage océan Indien pour la Réunion. Leur fonctionnement est identique à celui des conseils de rivage métropolitains, à quelques légères différences près. Ainsi le conservatoire n'a pas de représentant sur place pour animer l'activité des conseils de rivage et effectuer les transactions foncières ; il s'appuie alors sur des administrations locales, D.D.E. ou D.R.A.E. Par ailleurs, les départements d'outre-mer possèdent les quatre vingts pas géométriques qui sont, en métropole, propriété de l'Etat. Or leur gestion pose de gros problèmes : occupations illicites, pressions foncières très importantes... Tant que ces problèmes ne seront pas résolus — et je comprends le souci de votre collègue — l'action du conservatoire sera très difficile.

Quoi qu'il en soit, sept sites ont déjà été acquis par l'établissement : l'un en Martinique de 113 hectares, un en Guyane et cinq à la Réunion. Mayotte n'est donc pas directement concernée. D'autres acquisitions ont déjà été proposées par les comités de rivage et avalisés par le conseil d'administration du conservatoire.

Quant à la directive « littoral », elle s'applique aux départements d'outre-mer, pas aux territoires d'outre-mer dans lesquels apparaissent des difficultés inhérentes au fait que l'urbanisme y fait trop souvent ses premiers pas.

La loi sur le littoral devrait également être applicable dans les départements d'outre-mer et des aménagements seront certainement proposés afin de tenir compte des spécificités locales de ces territoires.

Madame le député, je vous demande de transmettre ces éléments à votre collègue en lui précisant qu'il doit d'ores et déjà se soucier, dans le cadre de la préparation de la future loi sur le littoral et de ses applications, des retombées pour le territoire qui l'intéresse.

M. le président. La parole est à M. Sapin.

M. Michel Sapin. Madame le secrétaire d'Etat, le 13 juillet dernier, paraissait au *Journal officiel* la loi relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement. Vous connaissez l'intérêt qu'a suscité cette loi au sein de cette assemblée et, plus largement, parmi les associations et les citoyens attachés à la protection de l'environnement.

La réussite de cette réforme, vous le savez, est liée à trois conditions : que l'ensemble des décrets d'application paraisse rapidement ; que l'affectation des crédits budgétaires nécessaires soit effective ; que soit mise en place la formation des commissaires enquêteurs, qui, dans leurs nouvelles fonctions, me semblent être les piliers centraux de la réforme.

Madame le secrétaire d'Etat, où en sommes-nous sur ces trois points ?

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, je me réjouis de voir que vous veillez aussi activement au suivi de la loi sur la démocratisation des enquêtes publiques aux travaux préparatoires de laquelle vous avez participé. En ce qui concerne les décrets d'application, un premier texte, le décret du 11 septembre 1983, est déjà paru ; il concerne les plans d'occupation des sols dont les modalités relèvent désormais de cette loi. Ainsi, l'urbanisme, domaine que l'Assemblée a particulièrement souhaité voir inscrit dans le champ d'application de la loi, est le premier à avoir été concerné.

Par ailleurs, le secrétariat d'Etat chargé de l'environnement travaille activement aux textes d'application de la loi, simultanément dans deux directions : d'une part, pour préciser l'étendue exacte des domaines auxquels elle est applicable et les seuils particuliers sur lesquels beaucoup d'entre vous — qui sont encore aujourd'hui en séance — ont insisté ; d'autre part, pour mettre au point une procédure aussi homogène que possible pour l'ensemble du champ d'application. Il est en effet nécessaire que celle-ci puisse être connue de tous et il nous appartient de veiller à ce qu'il n'y ait pas de contradiction entre cet objectif et l'entrée en application rapide de la loi. Pour le moment, nous avons des difficultés à avancer de concert dans cette double direction.

Bien entendu, on ne change pas la réalité par décret. C'est d'abord en améliorant la formation des commissaires enquêteurs, en leur assurant une rémunération qui garantisse leur indépendance que nous pourrions répondre au souci que vous avez manifesté.

Budgétairement, c'est essentiellement en 1985 que nous devrions mettre en place les moyens nécessaires. En effet, la plupart des décrets ne pourront paraître qu'en 1984 ; la coordination entre moyens budgétaires et moyens législatifs sera alors assurée.

Toutefois, pour un domaine relevant de ma responsabilité, celui des installations classées pour la protection de l'environnement, je peux vous annoncer que paraîtra, dans les prochains jours, un arrêté revalorisant, de façon significative, la rémunération des commissaires-enquêteurs. Cela est nécessaire, si nous voulons que cette fonction puisse être tenue par des représentants d'associations ou des citoyens qui, jusqu'à présent, avaient été peu associés à cette démarche. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Porthault.

M. Jean-Claude Porthault. Madame le secrétaire d'Etat, l'aménagement du bassin de la Loire demeure d'autant plus indispensable qu'il a été lancé tardivement.

Les effets dévastateurs des crues dans les départements de la Loire et de la Haute-Loire en 1980, les graves dangers d'inondation de la vallée de la Loire moyenne en cas de crue centenaire, l'insuffisance des débits d'étiage face aux besoins croissants en eau pour l'alimentation des agglomérations, des entreprises agricoles et industrielles ainsi que les risques accrus de pollution, nous rappellent constamment l'impérieuse urgence de l'aménagement de la Loire.

Certes, les levées de la vallée moyenne sont en cours de renforcement et deux barrages viennent d'être renforcés — Naussac et Villerest grâce à la coopération financière de l'Etat, de l'agence de bassin Loire-Bretagne et des collectivités locales. Mais il faut prévoir d'autres réalisations dans la perspective d'un aménagement global des vallées pour favoriser le développement économique des régions, faciliter les déplacements et l'expansion du tourisme, tout en ayant le souci de sauvegarder l'environnement.

L'aménagement hydraulique de la Loire et de ses affluents est un objectif majeur. Les collectivités locales ont d'ailleurs témoigné de leur sens des responsabilités en la matière et d'une certaine solidarité en créant un maître d'ouvrage unique, sous la forme d'un syndicat mixte, l'E.P.A.L.A., qui prend en charge les études de construction et la gestion des futurs ouvrages. Simultanément, un plan interrégional d'aménagement du territoire et de valorisation économique est en cours d'élaboration, dans le cadre de la préparation du IX^e Plan. Un contrat particulier traitant de cet aménagement sera intégré dans chacun des contrats de Plan Etat-régions en cours de négociation.

Madame le secrétaire d'Etat, j'ai donc l'honneur de vous demander — mais vous avez en partie répondu dans votre intervention à la tribune — quels crédits, dès cette année et dans le cadre du IX^e Plan, vous envisagez d'inscrire pour la réalisation des études relatives aux sites pour l'implantation de barrages prévus sur les hautes vallées de la Loire, de l'Allier, du Cher et de la Vienne. Combien de barrages — deux seraient souhaitables — envisagez-vous de lancer, à la suite de ces études, dans le cadre du IX^e Plan ? Quels seront les clés de la participation financière de l'Etat ?

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, j'ai déjà eu l'occasion de répondre à une question sur l'aménagement de la Loire, lors d'une séance consacrée aux questions orales. Je vous rappellerai donc quelle est la politique menée par mon secrétariat d'Etat en la matière.

L'aménagement du bassin de la Loire — vous avez raison de le rappeler — nécessite que l'on dégage des solutions globales afin que chaque réalisation soit étudiée en fonction de ce qui est fait sur tout le reste du cours. Tous les partenaires situés sur le cours de la Loire sont intéressés aux problèmes de son aménagement, lequel constitue, notamment en ce qui concerne la protection contre les inondations et le soutien des étiages, une préoccupation constante du Gouvernement.

Le financement des barrages de Naussac et de Villerest, du réseau d'annonces de crues, de la gestion de ces barrages, a atteint un coût total de 800 millions de francs — puisque vous me demandez la hauteur des crédits — et il a été assuré à 70 p. 100 par l'Etat et à 30 p. 100 par l'agence de bassin. Quant aux levées de protection, le budget du secrétariat d'Etat à l'environnement et à la qualité de la vie leur consacre — c'est encore une réponse à votre question — 7 à 10 millions de francs par an à l'heure actuelle.

Les démarches en vue de la création de l'établissement public d'aménagement de la Loire et de ses affluents ont été très activement poursuivies. Le commissaire de la République de la région Centre a recueilli les délibérations des cinq régions. Certaines réticences doivent encore être levées, mais nous souhaitons vivement que la réunion constitutive ait lieu dans le mois qui vient.

Dès la constitution de l'établissement, l'Etat entamera avec lui des négociations pour déterminer les priorités et les travaux à engager. Je puis préciser dès maintenant que, dans le cadre de la préparation du IX^e Plan, et plus particulièrement du programme prioritaire d'exécution « Améliorer la justice et la sécurité », dont j'ai parlé précédemment, il est prévu de consacrer des crédits pour l'étude de sites de nouveaux ouvrages et la construction d'un nouveau barrage, tout cela, bien entendu, après négociation avec l'EPALA, c'est-à-dire l'établissement qui doit être créé.

En ce qui concerne les contrats de plan Etat-régions, une place a été faite à l'aménagement de la Loire, et chacune des régions concernées a pu inscrire dans le contrat la part des interventions qu'elle souhaite consacrer à ce problème, l'Etat s'engageant à apporter sa contribution financière.

La question est très importante, mais son cheminement est très lent : la Loire est un grand fleuve, l'agence de bassin qui s'en occupe couvre un territoire très étendu, plusieurs régions sont concernées, et les partenaires à consulter sont donc très nombreux. J'espère qu'ils pourront s'exprimer à travers l'établissement public en cours de constitution.

M. le président. La parole est à M. La Combe, rapporteur pour avis, qui souhaite obtenir une précision de la part de Mme le secrétaire d'Etat.

M. René La Combe, rapporteur pour avis. J'ai oublié, madame le secrétaire d'Etat, de vous poser une question de la part de notre collègue qui présidait la commission lorsque j'ai présenté mon rapport. Qu'en est-il des travaux scientifiques qui laissent prévoir une augmentation de la température sur l'ensemble du globe du fait de la teneur croissante de l'atmosphère en gaz carbonique ? C'est un problème évidemment très vaste, lié à la fonte des glaces, et qui peut avoir une importance considérable sur la vie du monde.

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat. Je n'ai pas la prétention d'avoir réponse à tout. Toutefois, monsieur le rapporteur pour avis, je vous indiquerai que des recherches, aux Etats-Unis surtout, mais aussi en France, ont été menées sur l'éventualité d'un réchauffement de l'atmosphère. La presse s'en est récemment fait l'écho. D'ores et déjà, au sein de la section « Etudes et recherches » du secrétariat d'Etat à l'environnement, des chercheurs nous ont signalé l'importance des travaux sur ce sujet.

Le phénomène de réchauffement ne peut avoir sur l'environnement que des conséquences à long terme. Cependant, si certaines hypothèses se vérifient, il faudra se soucier des effets sur le climat de la production de gaz carbonique.

La question, même si elle se pose à long terme, doit retenir dès à présent notre attention. Je vous demande donc de bien vouloir faire savoir à votre collègue de la commission de la production et des échanges que mon secrétariat d'Etat reste très attentif à la coordination des études des centres de recherche qui travaillent sur ce sujet dans plusieurs pays.

Il y a quelques jours, lors d'un voyage aux Etats-Unis, j'ai jeté les bases d'une convention de recherches communes sur les conséquences de la pollution atmosphérique — je pense aux pluies acides, qui représentent un danger immédiat — mais aussi sur les problèmes de réchauffement atmosphérique.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Environnement et qualité de la vie ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles),

- « Titre III : 9 389 467 francs ;
- « Titre IV : 6 411 172 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT

- « Autorisations de programme : 76 052 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 13 012 000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES PAR L'ETAT

- « Autorisations de programme : 499 828 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 161 820 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la qualité de la vie.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1984, n° 1726 (rapport n° 1735 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Défense et budget annexe des essences :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan :

Annexe n° 44. — M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial ;

Annexe n° 45. — M. Michel Inchauspé, rapporteur spécial.

Commission des affaires étrangères : avis n° 1737, tome IX, de M. Pierre Lagorce.

Commission de la défense nationale et des forces armées 1 avis n° 1738 :

Politique de défense de la France. — Tome I : M. Jacques Huyghues des Etages ;

Section commune et essences. — Tome II : M. Pierre Mauger ;

Section forces terrestres. — Tome III : M. Jean Combasteil ;

Section marine. — Tome IV : M. Joseph Gourmelon ;

Section air. — Tome V : M. Loïc Bouvard ;

Section gendarmerie. — Tome VI : M. Robert Aumont.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures trente-cinq.)

Le Directeur des services du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.